

COMMUNE DE CUXAC CABARDES

□ □ □ □ □ □ □ □

AMENAGEMENT ANCIENNE GENDARMERIE 2 logements sociaux et gite

□ □ □ □ □ □ □ □

C.C.T.P et Bordereau de Prix (Cahier des Clauses Techniques Particulières)

□ □ □ □ □ □ □ □

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de CUXAC CABARDES
Le village
5 place Antoine Courrière
11 390 CUXAC CABARDES

Tél. : 04.68.26.50.06
Fax. : 04.68.26.63.94
Em : mairiecuxaccabardes@wanadoo.fr

MAITRE D'OEUVRE

Philippe LACROIX
Architecte DPLG
Le Carrié des Clots
11 340 ROQUEFEUIL

Tél. : 04.68.20.76.71
Port. : 06.74.08.09.61
Em : phlacroix@live.fr

PRESENTATION DU PROJET:

Désignation:

**AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GENDARMERIE
2 logements sociaux et gîte**

CONSTRUCTIONS : TRADITIONNELLE

De type traditionnelle

Adresse du terrain : le village RN 118 11 390 CUXAC CABARDES

Maître d'ouvrage :

Commune de CUXAC CABARDES

Mairie Le village 5 place Antoine Courrière

Tel : 04.68.26.50.06 Fax : 04.68.26.63.94

11 390 CUXAC CABARDES

mairiecuxaccabardes@wanadoo.fr

Maître d'oeuvre :

Monsieur Philippe LACROIX - Architecte

Le Carrié des Clots - 11 340 ROQUEFEUIL

Téléphone - Fax : 04 68 20 76 71 Port : 06.74.08.09.61

phlacroix@live.fr

Conduite d'Opération :

Bureau de Contrôle :

Coordonnateur de Sécurité :

NOTA : Le présent Descriptif concerne les travaux de tous les corps d'état. L'entrepreneur de chaque lot devra prendre OBLIGATOIREMENT connaissance de tous les chapitres et généralités de tous les autres lots et VERIFIER IMPERATIVEMENT LES QUANTITES.

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C. (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'Hygiène et de Sécurité recommandées.

REPERAGE DES DIFFERENTS LOTS DANS LE PRESENT CAHIER :

- PREAMBULE	Page: 3
- GENERALITES	Page: 4
LOT N°1 - DEMOLITIONS GROS ŒUVRE	Page: 7
LOT N°2 - CHARPENTE BOIS COUVERTURE ZINGUERIE	Page: 14
LOT N°3 - FAUX PLAFONDS ISOLATION DOUBLAGE CLOISONS	Page: 20
LOT N°4 - MENUISERIE EXT ALU PVC BOIS SERRURERIE Op 1.2	Page: 25
LOT N°5 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS	Page: 31
LOT N°6 - CARRELAGES FAIENCES	Page: 34
LOT N°7 - ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC	Page: 36
LOT N°8 - PLOMBERIE - SANITAIRE – ECS	Page: 45
LOT N°9 - PEINTURE	Page: 52
LOT N°10 - PLATEFORME ELEVEVATRICE PMR	Page: 55

CE DOCUMENT COMPORTE

58 pages

Le présent devis descriptif ne prend pas en compte les travaux décrits ci-dessous:

- aucun travaux de voirie
- pas d'aménagement cuisine
- aucun travaux en caves et combles
- aucun travaux en facades ravalement

AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GENDARMERIE
2 logements sociaux et gite
Le village RN 118
11 390 CUXAC CABARDES

PREAMBULE

Les travaux de construction, décrit dans le présent descriptif sont prévus pour des constructions dites "industrielles".

Les entreprises utilisant des systèmes de préfabrication lourdes dites : "procédé constructifs" auront toutes possibilités de proposer à l'Architecte, leur solution en préfabriqué.

Il est précisé à ces entreprises que toutes les cotes des espaces et aménagements divers devront être impérativement respectés. Il ne sera toléré aucune modification.

Le présent dossier comporte, des Options, par rapport à la solution de base. Il est demandé aux entreprises de répondre impérativement à la solution de base sur son offre de prix et de joindre en annexe son offre pour la ou les Options.

En outre les corps d'état concernés par les normes "handicapés" devront respecter celles-ci et signaler à l'Architecte les oublis éventuels.

GENERALITES

LE PRESENT DESCRIPTIF QUANTITATIF EST DONNE A TITRE INDICATIF, L'ENTREPRISE DOIT IMPERATIVEMENT VERIFIER LES QUANTITES AVANT DE REMETTRE SON OFFRE.

0.01. RECONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur devra non seulement tenir compte des documents particuliers qui sont mis à sa disposition mais également procéder à un examen des lieux et réunir les renseignements complémentaires susceptibles de lui être nécessaires pour l'étude du projet ainsi que pour l'établissement de sa proposition. **LE SITE EST ACCESSIBLE SANS RDV**

0.02. MODALITE D'EXECUTION DES TRAVAUX, DOCUMENTS GENERAUX

Les modalités d'exécution des travaux sont celles définies dans :

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières C.C.A.P ou dans le C.P.S

Le Cahier des Clauses Techniques Communes CCTG

Le Plan Général de Coordination P.G.C. du Coordonnateur S.P.S.

0.03. DOCUMENTS DE REFERENCE

Pour l'ensemble des conditions auxquelles doivent satisfaire les matériels à utiliser et les ouvrages à exécuter, les titulaires des lots devront obligatoirement se référer aux documents en vigueur à la date de la remise des offres, à savoir :

Ensemble des DTU, y compris additifs, prescriptions et calculs,

Ensemble des avis techniques du C.S.T.B.,

Ensemble des normes circulaires et règles,

Règlement sanitaire départemental

Code du travail . arrêté juin 1980

Ensemble des circulaires concernant l'accessibilité et l'adaptabilité aux handicapés

.

0.04. ETABLISSEMENT DES DOCUMENTS D'EXECUTION. APPROBATION. PLANS DE RECOLLEMENTS.

Nota : voir l'article 0.04

Les documents de consultation des entreprises mis au point par le Maître d'œuvre serviront de base à l'entreprise retenue pour l'établissement des notes de calcul et plans d'exécution de ses ouvrages.

L'entreprise devra établir ses plans d'exécution et les soumettre au Maître de d'œuvre **vingt jours au moins** avant la date prévue pour la réalisation des ouvrages auxquels ils se rapporteront et plus tôt si cela est nécessaire pour les coordinations entre les différents corps d'état.

Aucune réalisation ne pourra intervenir avant l'approbation commune des documents soumis à l'examen. Les frais d'établissement par un B.E.T. de ces plans et études sont à la charge de l'entreprise.

En fin de chantier, l'Entreprise sera tenu de fournir au Maître d'Ouvrage un dossier complet de plans d'exécution définitifs des ouvrages réalisés, conformément au C.C.A.P.

0.05. CLASSEMENT

Bâtiment classé : logement

Prescriptions particulières : **Prévention du risque sismique, projet situé en zone 1 (sismicité TRES FAIBLE), à prendre en compte dans les études.**
Prévention du risque termites, projet situé en zone termites à prendre en compte dans les études.
Prévention du risque industriel : TITANOBEL zone faible 20 mbars à prendre en compte dans les études.

0.06. PERCEMENTS ET SCELLEMENTS

Les percements sont dus par chacun des lots. Les réservations sont à demander au lot 1 en temps utile. Rebouchage par le lot concerné avec les mêmes matériaux que le support. Les scellements sont dus par chacun des lots concernés sauf cas particuliers précisés dans chaque lot.

0.07. ESSAIS C.O.P.R.E.C

Les P.V des lots concernés sont à établir suivant les modèles parus dans les suppléments du moniteur n°82.51 bis du 17.12.82

0.08. RE 2020

Dossier non soumis a la RE

DPE avant travaux - après travaux joints au dossier de consultation performances des matériaux a suivre impérativement a minima

LOT N° 1 : DEMOLITIONS - GROS OEUVRE**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'hygiene et de securité recommandées.

NORMES ET PRESCRIPTIONS :

Les Règles techniques applicables au présent lot sont pour les ouvrages :

- Terrassements : DTU n°12
- Fondations DTU n° 13.11 – 13.12 – 13.2 – 13.3
- Cuvelages DTU 14.1
- Maçonnerie et béton : DTU n° 20.1 – 20.12 – 21 – 22.1 – 23.1 – 23.3
- Règles Neiges et vent 65/67 et annexes.
- Prescriptions concernant les états de surface: cahier édité par l'Office du Bâtiment et des Travaux Public. (Fédération Nationale du Bâtiment) intitulé " Mise en Peinture de Bétons et enduits ciments.Définitions et classification des supports et système de peinture ".

- Reconnaissance des lieux :

L'entrepreneur du présent lot devra avoir effectué sur place toutes reconnaissances nécessaires , avoir apprécié toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer du fait de la configuration du terrain , de ses servitudes ou de sa composition.

- Implantation et nivellement :

L'entrepreneur a à sa charge les tracés d'implantation, ce qui implique l'obligation de faire application des alignement et des nivellements mis à disposition par le géomètre de la parcelle.

- Traits de niveaux :

A tous les stades du chantier, un trait de niveau battu à un mètre du sol fini sera tracé sur les murs bruts et enduits par l'entrepreneur de GROS OEUVRE. Si, pour une raison quelconque, ce trait de niveau venait à être effacé prématurément, l'entrepreneur de GROS OEUVRE devra le tracer à nouveau, et à ses frais, afin de le retablir exactement au niveau initial. Ces repères seront fortement marqués sur les huisseries et bâtis.

Toutes dispositions devront être prises pour que les repères d'alignement et de nivellement soient conservés pendant la durée du chantier, et ce, jusqu'à la réception des travaux.

- L'entrepreneur devra conduire ses travaux de telle sorte que les communications et les écoulements d'eau soient convenablement assurés en tout temps; les ouvrages provisoires nécessaires à cet effet seront à sa charge. En cas d'urgence, le Maître d'Oeuvre pourra, sans mise en demeure préalable, et aux frais de l'entrepreneur, prendre les mesures découlant de la non observation de cette clause.

- Essais et Contrôles :

L'entrepreneur est tenu de soumettre à l'agrément du Maître d'Oeuvre, un ou plusieurs laboratoires susceptibles, si nécessaire, de procéder aux essais de toutes natures qui lui seraient demandés. Les frais résultant de ces essais sont à la charge de l'entrepreneur dans les limites suivantes:

- . Essais d'étanchéité des réseaux d'assainissement, eaux usées et vannes.
- . Une analyse granulométrique du tout venant.
- . Essais béton (un par niveau).

- Plans de recolement :

à remettre au Maître d'Oeuvre , en 3 exemplaires, lors de la réception des travaux ' tracé de tous les réseaux).

- Lecture et interprétation des documents écrits et graphiques.

Les plans et devis descriptifs (C.C.T.P) se complètent réciproquement, sans que l'entrepreneur puisse faire état après remis et réception de son offre, d'une éventuelle discordance qu'il n'aurait pas signalée en temps utile.

L'entrepreneur est tenu de vérifier, avant toute exécution, les cotes figurant aux dessins, et signaler au Maître d'Oeuvre les erreurs qui pourraient être constatées.

Les devis descriptifs détaillés par corps d'état forment un ensemble qui rend solidaire tous les entrepreneurs appelés à coopérer à la construction du bâtiment projeté. De ce fait, aucun ne pourra se compléter s'il y a lieu.

Toutes les dispositions précisées dans les devis ou sur les plans devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que le mode de construction les dispositions d'ensemble.

L'entrepreneur contracte l'obligation d'exécuter l'intégralité des travaux de sa profession nécessaires au complet et parfait achèvement de la construction projetée, conformément aux règles de l'art et aux règlements en vigueur, quand bien même il n'en serait pas fait mention à la partie traitée, dès que ces fournitures et façons sont nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

- Documents d'études à produire pour l'exécution des ouvrages:

Tous les dessins de fabrication et notes de calcul devront être remis à l'Architecte en double exemplaires, en temps opportun, pour permettre leur examen approfondi, et éventuellement les modifications, sans pour cela gêner la marche du chantier, faute de quoi, l'entrepreneur subira toutes les conséquences du retard qu'il aura pu provoquer pour lui-même, et par voie de conséquence, pour les autres corps d'état.

- Etude de béton armé :

Les plans de béton et notes de calcul sont établis par le Bureau d'Etudes l'entreprise adjudicataire et les frais correspondant seront à sa charge.

- Démarches auprès des Administrations :

L'entrepreneur du présent lot devra faire, en temps utile, toutes les démarches d'autorisation nécessaires auprès des Administrations et différents service pour le parfait déroulement du chantier en particulier pour:

- les raccordements en eau, électricité, téléphone, mesures d'hygiène.
- le panneau de chantier règlementaire M.E.L.
- demande d'autorisation de voirie pour mise en place de la grue (éventuellement).

- Nettoyage:

L'entrepreneur du présent lot doit, à la livraison, le nettoyage en conformité avec le D.T.U n° 59 - titre II(nettoyage de mise en service).

- PPlan d'hygiène et de sécurité :

- A mettre en place avec le coordonateur securite qui sera retenu par le maitre d'ouvrage

ORIGINE DES TRAVAUX :

Les travaux du présents lot sont ceux nécessaires à la fourniture et la mise en oeuvre des matériaux pour la réalisation des GROS OEUVRE comprenant:

- . le débroussaillage et dessouchage
- . les divers terrassements
- . les plateformes de voirie
- . les ouvrages de maçonneries Bordures
- . le revêtement de voirie
- . le marquage des stationnements

DESCRIPTION DES OUVRAGES:

PU

PT

Dossier décomposé en 2 parties A : logements

B : gite

Chapitre 1 : Installation de chantier:

1.1.1 INSTALLATION DE CHANTIER comprenant:

- les baraques de chantier bureau , toilettes.... **a organiser dans le bâtiment existant**
- raccordement électricité **sur existant** avec tableau règlementaire de branchement.
- raccordement d'alimentation en eau **sur existant**
- aménagement éventuel de l'accès du chantier.
- clôture de chantier .

B

1 ensemble

1.1.2 IMPLANTATION DES OUVRAGES à partir des bornes du géomètre du Maître d'Ouvrage, comprenant les chaises, tracés des axes horizontaux et alimétriques - Point de référence

- vérification des fils d'eau etc...

B

1 ensemble

Chapitre 2 : Démolitions Déposes :

1.2.1 - DEPOSE avec évacuation des gravats à la **décharge autorisée et adaptée**. Cette dépose sera réalisée avec le plus grand soin afin de ne pas endommager les ouvrages à proximité, compris toutes sujétions de protection, étayage, mise en sécurité et stockage des gravats avant évacuations à la décharge.

1.2.1.1 Des menuiseries Extérieures bois fenetre portes en murs compris volet, persiennes dépose pour modification d'ouverture en maçonnerie	repères pf1 pf 2 f1 f2	B	4 u
...prestation a réaliser parallèlement a la maçonnerie			
1.2.1.2 Des menuiseries Intérieures bois huisserie en cloison compris huisserie , porte , couvres joints	repères pi	A	8 u
...prestation a réaliser parallèlement a la maçonnerie		B	21 u

1.2.2 - DEMOLITION avec évacuation des gravats à la **décharge autorisée et adaptée**. Cette démolition sera réalisée avec le plus grand soin afin de ne pas endommager les ouvrages à proximité, compris toutes sujétions de protection, étayage, mise en sécurité et stockage des gravats avant évacuations à la décharge

1.2.2.1 – Cloisons de distributions du sol au plafond ou toit ep 7 a 8cm	repère cl	A	36.20 m2
		B	83.40 m2
1.2.2.2 – Mur séparatif du sol au plafond ep 15 a 20cm au R+1 du gite s'assurer que ce mur n'est pas porteur	repère m	B	7.80 m2
1.2.2.3 – Mur séparatif cloture escalier 2 ep 50 cm sur 2.50m de haut Compris depose de la porte métallique et raccord d'enduits	repère m1	B	1.90 m3
1.2.2.4 – Du faux plafond placo, sous rampant de toiture lgt au R+2	repère fp	A	70.25 m2
1.2.2.5 – Escalier béton			
1.2.2.5.1 escalier 2 marches largeur 1.20m h 0.30	repère es1	B	1 ens
1.2.2.5.2 escalier 11 marches largeur 1.50m h 1.70 Compris muret garde corps	repère es2	B	1 ens
1.2.2.5.3 escalier 20 marches largeur 0.90m h 3.25	repère es3	B	1 ens
1.2.2.5.4 escalier 2 marches largeur 0.90m h 0.40	repère es5	A	1 ens
1.2.2.6 – Conduits en toiture conduits amiantes en combles laisses en l'état a materialiser Compris évacuation a la décharge			
1.2.2.6.1 Souche de cheminee en toiture	repère ch	A	1 u
1.2.2.6.2 Souche de cheminee en toiture	repère ch	B	3 u
1.2.2.6.3 Conduit sortie en toiture attention materiau amianté - dépose par entreprise agréée - fournir bordereau traitement et de depot en centre agréé	repère co	B	4 u

Chapitre 2 : Fondations:

1.2.1 FOUILLES EN Puits POUR SEMELLES ISOLEES réalisée sous les poteaux de la charpente à réaliser mécaniquement dans terrain meuble avec dressage du fond et des parois à la main. (sections à étudier en fonction de l'étude de sol et de l'étude du BET de Ancienne Gendarmerie 11 390 CUXAC CABARDES C.C.T.P

1.2.1.1 POTEAUX BARBECUE: **section 0.8/0.8/0.8 m prof 3 u repere PT B 1.53 m3**

1.2.1.2 POTEAUX COURSIVE : **section 0.5/0.5/0.5 m prof 7 u repere PT B 0.90 m3**

1.2.2 CHARGEMENT DES TERRES PROVENANT DES FOUILLES

ci-dessus et stockage sur place pour renformis rampes, compris toutes prestations concerne :puits
2.43 m3 foisonnement 1/3 B 3.15 m3

1.2.3 GROS BETON DE FONDATIONS POUR REMPLISSAGE DES FOUILLES

dosé à 350 Kg/m3 coulé à pleine fouille avec arase supérieur parfaitement horizontale
compris pose et fourniture des cages d'ancrage
compris coulage par remplissage des cages apres pose de la charpente
ensemble des puits de fondations **B 2.43 m3**

Chapitre 3: Maçonneries diverses :

1.3.1 CREATION ACCES PMR

1.3.1.1 – DECAISSEMENT POUR ELEVATEUR

Intervention apres demolition de l'escalier es 2
Décaissement dans sol existant afin de réaliser l'emprise de l'elevateur
Dimensions hors tout 1.90/1.40 prof moyenne 50cm
Compris évacuation des gravats a la décharge **repere ES 2 B 1.33 m3**

1.3.1.2 – CUVELAGE BETON ARME pour réceptionner l'elevateur

Fosse de 10 cm en sol
Cuvelage sur 3 cotés dimension fin de la reservation 1.00/1.50 h=1.50 ep 20cm
Coffrage , ferrailage , béton vibré a 350 kg
Compris toutes prestations de mise en oeuvre **repere ES 2 B 1.90 m2**

1.3.1.3 – RACCORD DE DALLAGE SUR EXISTANT

Prolongement du dallage existant jusqu'à l'escalier et a l'élevateur crée
Herisson en comblement du vide entre dallage existant et escalier , elevateur
Dallage arme , finition idem existant
Ferrailage , béton vibré a 350 kg
Compris toutes prestations de mise en oeuvre **repere ES 2 B 3.30 m2**

1.3.1.4 – ESCALIER D'ACCES PMR

Fouille et fondation pour mur crémaillere sur 4.00 ml
Mur crémaillere en bloc a bancher de 20cm d'épaisseur
Coffrage de mise en forme , Ferrailage , béton vibré a 350 kg
Finition taloche non glissant
Nez de marche antiderrapant
1ere et derniere contre marche contrastée
Dimensions emmarchement giron 30cm hauteur de marche 16cm
Hauteur a monter 1.76 m soit 11 hauteurs et 10 marches
Enduit de finitions sur parties visibles
Compris toutes prestations de mise en oeuvre **repere ES 2 B 1 ens**

1.3.1.5 – ESCALIER D'ACCES PMR

Fouille et fondation dans muret existant
Coffrage de mise en forme , Ferrailage , béton vibré a 350 kg
Finition taloche non glissant
Nez de marche antiderrapant
1ere et derniere contre marche contrastée
Dimensions emmarchement giron 30cm hauteur de marche 16cm
Hauteur a monter 0.64m soit 4 hauteurs et 3 marches
Enduit de finitions sur parties visibles
Compris toutes prestations de mise en oeuvre **repere ES 4-5 B 2 ens**

1.3.2 MURS EN ELEVATION EN BLOCS D AGLOS CREUX DE 20 cm

d'épaisseur hourdé au mortier de ciment et mise en oeuvre suivant DTU 20.1 (parois et murs en maçonnerie de petits éléments) Septembre 85 - Y compris montage des raidisseurs verticaux en même temps , selon étude du BET.

1.3.2.1 Mur d'adosse du barbecue 4.30 ml sur une hauteur de 4.00
 Jambages 0.80 cm hauteur 80 cm 4 u
 Finition enduit taloche
 Compris fondation , raidisseurs et chainage repere M B 19.80 m2

1.3.2.2 Bouchage passage
 Passage RDC dimensions 1.80/3.25
 Porte r+1 dimension 80/2.10
 Raccord d'enduit taloche Portes sur murs existants B B 7.50 m2
 Portes sur murs existants B A 7.50 m2

1.3.2.3 Bouchage escalier existant
 Finition idem dallage de la terrasse
 EmmarCHE ment 2 marches dimension 1.00/0.60 prof 40 cm
 Raccord d'enduit taloche escalier repere ES 4 B 1 ens

1.3.3 PLANCHER DALLAGE

1.3.3.1 Dalle en beton arme SURFACE comprenant:
 coffrage bois
 dalle en béton de 12 cm d'épaisseur armée d'un treillis soudé
 - Finition lissée coup de fer a boudin en périphérie
 Dalle barbecue dimensions 4.50/0.90 m
 Briques refractaires au sol sur 1.50 m2 et murs sur 1.50 m2 B 4.05 m2

1.3.3.2 Bouchage tremie escalier comprenant:
 Apres demolition de l'escalier beton
 coffrage bois
 ferrailage encrage dans plancher existant
 dalle en béton de 20 cm d'épaisseur armée d'un treillis soudé
 - Finition taloché
 Tremi escalier existant 3.60/1.00 m es 3 B 1 ens

1.3.4 MISE A LA COTE PORTES INTERIEURES comprenant

Apres depose des huisserie passage de 80/2.10cm a agrandir passage a 100cm
 Mise a la cote en largeur pour pose nouvelle huisserie disquer sur 10cm de part et d'autre
 Raccord d'enduit taloche Portes sur murs existants B 2.10 m2

1.3.5 SEUILS DE PORTE à réaliser coulés sur place en béton avec finition lissée fin , y compris sujétions de mise en place et de scellement, façon de rejingot et raccords divers au droit de l'ouverture.

Compris piquage de l'existant PF 3- PF4 B 2.80 ml
 PE3 A 0.90 ml

1.3.6 APPUIS DE FENETRE béton à réaliser coulés sur place en béton avec finition lissée y compris sujétion de mise en place avec rejingot et raccords divers au droit de l'ouverture.

Appui de fenêtre sur une épaisseur de mur de 20cm largeur rejingot de 3 cm de haut et 4cm de large, pente 2% débord en facade oreille de 7cm F19 B 1.40 ml

1.3.7 CALFEUTREMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES

Après pose de la menuiseries calfeutrement au mortier de ciment du vide entre maçonnerie et la menuiserie 10 u B 44.35 ml
 16 u A 61.60 ml

1.3.8 REPRISES EN SOUS OEUVRE à réaliser à toute hauteur et dans l'embaras des maçonnerie existantes comprenant:

- étayage des maçonneries existantes
 - démolitions soignées et évacuations des gravats

- béton pour poutres ci dessus dosé à 350 kg/m³ coulé en place et vibré à toute hauteur
- armatures acier façonnées et mise en place dans coffrage ci dessus (ratio d'acier à confirmer par l'étude de béton armé de l'entreprise)
- compris ancrage dans maçonneries existantes
- raccords divers de maçonnerie après décoffrage

1.3.8.1 - MODIFICATION D'OUVERTURE EN FACADES

1.3.8.1.1 repère: F19 de dimension **1.40/1.35 en tableau maconnes bruts** comprenant

Ouverture existante a modifier porte fenetre pf 1 100/215 cm

Ouverture a modifier dans mur ep 65 cm, demolition , etayage

Coffrage pour mise en forme , parasismique

Linteaux et jambages hebrasement de 10cm

Elargir, linteau, batir allege

Raccord enduit en facade et tableaux **F 19** **B** **1 u**

1.3.8.1.2 repère: PF3 de dimension **1.40/2.15 en tableau maconnes bruts** comprenant

Ouverture existante a modifier fenetre f1 – f2 100/1.65 cm

Ouverture a modifier dans mur ep 65 cm, demolition , etayage

Coffrage pour mise en forme , parasismique

Linteaux et jambages hebrasement de 10cm

Elargir, linteau, casser allege

Raccord enduit en facade et tableaux **PF 3 – PF4** **B** **2 u**

1.3.8 CONDUIT DE FUMEE

Boisseaux céramique 30/30

Chapeau de chemine scelle

Support chaise support mural scellée au mur

Mise en œuvre suivant les préconisations du fabricant **1.50 ml barbecue B** **1 ens**

1.3.9 RENOVATION SOL TERRASSE ET BARBECUE

Nettoyage et raccord de sol bouchages

Lit des sable de mise a niveau

Pose dalles beton gravillonnées 40/40 cm, joints au sable

Ensemble de la terrasse existante compris toutes prestations de mise en œuvre **A** **122 00 m2**

1.3.10 ARASE TETE DE MUR

Après dépose de la charpente couverture et mise en place chevonnage

Nettoyage tete de mur

Coffrage bois de part et d'autre de la tete de mur et entre chevrons

Remplissage arase beton dose a 350 kg et bouchage entre chevrons ep mur 50 cm

Decoffrage et finition taloche sur la face exterieure

compris toutes prestations de mise en œuvre **B** **44.35 ml**

A **34.60 ml**

TOTAL partie A €ht

TOTAL partie B €ht

TOTAL HT €

TVA 20% €

TOTAL TTC €

A....., le.....
L'Entreprise

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents matériaux équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

LOT N° 2 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE – ZINGUERIE -**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

L'entreprise devra tenir compte des installations spécifiques à l'intervention ultérieure sur l'ouvrage qui devront être mises en place pour l'accès en toiture : Ces dispositions sont prévues dans le P.G.C. du Coordonnateur S.P.S.

NORMES ET PRESCRIPTIONS :

Les Règles techniques applicables au présent lot sont pour les ouvrages :

- Charpente et escaliers en bois : DTU 31.1
- Construction de maisons et bâtiments à ossature bois : DTU 31.2
- Charpentes en bois : NF DTU 31.3
- Charpentes en acier : NF DTU 32.1
- Couverture en ardoises : DTU 40.11
- Couverture en ardoises en fibres-ciment : NF DTU 40.13
- Couverture en bardeaux bitumes : DTU 40.14
- Couverture en tuiles de terre cuite à emboitement ou à glissement à relief : DTU 40.21
- Couverture en tuiles de terre cuite à emboitement à pureau plat : DTU 40.211
- Couverture en tuiles canal de terre cuite : DTU 40.22
- Couverture en tuiles plates de terre cuite : DTU 40.23
- Couverture en tuiles en béton à glissement et à emboitement longitudinal : DTU 40.24
- Couverture en tuiles planes en béton à glissement et à emboitement longitudinal : DTU 40.241
- Couverture en tuiles plates en béton : DTU 40.25
- Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues : DTU 40.35
- Couverture en plaques en aluminium pré-laqué ou non : DTU 40.36
- Couverture en plaques ondulées en fibres-ciment : DTU 40.37
- Couverture par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc : DTU 40.41
- Couverture par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en acier inoxydable : DTU 40.44
- Couverture par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles de cuivre : DTU 40.45
- Travaux de couverture en plomb sur support continu : DTU 40.46
- Travaux d'évacuation des eaux pluviales : DTU 40.5
- Revêtements extérieurs en bois : DTU 41,2
- **Charpentes bois : Règles CB 71 ; Eurocode 5 partie 1-1 + Annexe nationale ; Guide Eurocode G08-09 G08-05**
- **FEU : Règles FB – FA**
- **NEIGE ET VENT : Règles NV 65 ; Eurocode 1 partie 1-3 et 1-4 + Annexe ; Guide Eurocode G08-11 G08-10**
- **SEISMES : Règles PS92**

- Dispositions particulières :Situation climatique :

- les hypothèses climatiques prises en compte pour les calculs seront :

- **Localisation** : Commune **CUXAC CABARDES 11 390** altitude **550 m**

Surcharges :

- Neige et vent

- Nature des travaux :

Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer. Mais cette prescription n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession, et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son lot. En conséquence, l'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions sur les plans et devis quantitatif puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur consulté étant considéré comme Maître des Techniques propres à son corps d'état, devra aviser par écrit, le Maître d'œuvre au moment de l'appel d'Offres et au plus tard avant la signature de son marché de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la bonne construction.

Il devra le cas échéant, motiver les raisons de ses réserves, et proposer une ou des solutions de remplacement.

- Qualification :

L'entreprise devra justifier de sa qualification en état de validité au jour de la consultation.

- Prescriptions propres à ce lot :

Font partie des prestations du présent lot:

- les protections des ouvriers, pendant l'exécution des travaux.
- l'établissement des plans de détails à soumettre à l'Architecte
- les sujétions d'assemblages et de calage des éléments de charpente
- les contrôles et essais demandés par l'Architecte
- la fourniture d'échantillons et teintes, pour choix de l'Architecte

- Matériaux :

- Tous les éléments devront être traités avant mise en œuvre. fournir PV de traitement

- Travaux de finition :

A la fin de ses travaux, le charpentier devra laisser les locaux propres, enlèvement des gravats, après passage du présent corps d'état, compris chargement et évacuation aux décharges publiques.

D.T.U n°59 - titre II - nettoyage de mise en service.

DESCRIPTION DES OUVRAGES:**PU****PT**

L'entreprise devra tenir compte des installations spécifiques à l'intervention ultérieure sur l'ouvrage qui devront être mise en place pour l'accès à la toiture .

Dossier décomposé en 2 parties**A : logements****B : gite****Chapitre 1 : Déposes :**

2.1.1 - DEPOSE avec évacuation des gravats à la **décharge autorisée et adaptée**. Cette dépose sera réalisée avec le plus grand soin afin de ne pas endommager les ouvrages à proximité, compris toutes sujétions de protection, étayage, mise en sécurité et stockage des gravats avant évacuations à la décharge.

2.1.1.1 De l'ensemble de la couverture en lauses	repères ta	A	115.20 m2
	repères tb	B	284.05 m2
2.1.1.2 De l'ensemble de la volige	repères ta	A	115.20 m2
	repères tb	B	284.05 m2
2.1.1.3 De l'ensemble du chevronnage	repères ta	A	115.20 m2
	repères tb	B	284.05 m2
2.1.1.4 De l'ensemble des pannes 7 longueurs	repères ta	A	52.50 ml
	repères tb	B	140.00 ml

Chapitre 2 - charpente bois : sections à confirmer suivant étude BET l'entreprise.**2.2.1 POTEAUX EXTERIEURS bois RABOTE PONCE DESANGLE**

- poses sur platines métal galva fixées mécaniquement sur massifs béton
- Section 20/20 cm
- reprise du toit crée
- Fixation mécanique

2.2.1.1 Coursive	h= 1.80ml	7u	B	0.50 m3
2.2.1.2 Barbecue	h=2.20 ml	3 u	B	0.26 m3

2.2.2 PANNES RABOTE PONCE DESANGLE**2.2.2.1 Toit existant**

- poses sur fermes et ancrage dans mur existant portée maxi 4.50
- Section 15/25

- refection du toit existant					
- Fixation mécanique	7 longueurs	55 ml	repères ta	A	2.05 m3
	7 longueurs	146 ml	repères tb	B	5.45 m3

2.2.2.2 Coursive

- poses sur platines métal galva invisibles fixation sur poteaux bois					
- Section 20/20 cm		l = 3.25 ml	6 u	B	0.80 m3

2.2.2.3 Barbecue

- poses sur platines métal galva invisibles fixation sur poteaux bois					
- Section 20/20 cm		l = 5.00 ml	1 u	B	0.20 m3

2.2.3 **CHEVRONS** en sapin du pays y compris traitement fongicide et insecticide à coeur , un certificat de traitement sera délivré par le fournisseur pour être transmis à l'Architecte) y compris sujétions de mise en oeuvre comprenant: (dimensionnement des bois à la charge du BET de l'entreprise.

CHEVRONS TRADITIONNELS BRUTS DE SCIAGE

- la découpe et le levage des pièces de bois par tous les moyens appropriés.
 - la présentation et scellements suivant les règles en vigueur dans la profession.
 - Compris ancrage et scellement dans murs, et clouage sur pannes , contreventement, etressillonnage
- Chevrans sur l'ensemble de la couverture du toit rénové pente 30%

Débord de toit egout 60 cm Rive 1 chevron Raboté , poncé , désanglé en débord angle abattu a 45°

- section 8/15					
2.2.3.1 Toit existant	6.70 ml soit	30 u	201.00 ml	repères Ta	A 2.41 m3
2.2.3.2 Toit existant	6.70 ml	Soit	74 u	495.80 ml	repères tb B 5.95 m3
2.2.3.3 Coursive			l = 2.80 ml	32 u	B 1.10 m3
2.2.3.4 Barbecue			l = 3.00 ml	9 u	B 0.11 m3

2.2.4 **HABILLAGE DES AVANTS TOITS EN PARQUET** ep 22 mm y compris toutes sujétion de découpe, ajustage, mise en place et fixations invisible à toute hauteur, pose rampante debord de toit

2.2.4.1 Toit existant		17.20 ml		A	10.30 m2
2.2.4.2 Toit existant		42.40 ml		B	25.45 m2
2.2.4.3 Coursive	ensemble de la sous face			B	55.00 m2
2.2.4.4 Barbecue	ensemble de la sous face			B	15.00 m2

2.2.5 **VOLIGE NON JOINTIVE** sous face ep 25 mm y compris toutes sujétion de découpe, ajustage, mise en place et fixations mecanique sur chevrons à toute hauteur, pose rampante ensemble du toit Hors debords de toit a l'égout

A	104.90 m2
B	258.60 m2

Chapitre 3 : Couverture en ARDOISES :2.3.1 **SOUS COUCHE D'ETANCHEITE SIPLAST FEL'X SC**

* Pose suivant prescriptions du fabricant **directe sur volige**

* Compris toutes prestations de mise en oeuvre

2.3.1.1 Ensemble toit existant				A	115.20 m2
2.3.1.2 Ensemble toit existant				B	284.05 m2
2.3.1.3 Coursive	ensemble toit			B	55.00 m2
2.3.1.4 Barbecue	ensemble toit			B	15.00 m2

2.3.2 COUVERTURE ARDOISES OGIVE grises , pose clouée suivant recommandations

fabricant pente 42% pureau suivant pente ep 1cm joints decales

2.3.2.1 Ensemble toit existant	A	115.20 m2
2.3.2.2 Ensemble toit existant	B	284.05 m2
2.3.2.3 Coursive ensemble toit	B	55.00 m2
2.3.2.4 Barbecue ensemble toit	B	15.00 m2

2.3.3 CHATIERE ZINC patiné de ventilation (1/20m2)

2.3.3.1 Toit existant	A	6 u
2.3.3.2 Toit existant	B	14 u
2.3.3.3 Coursive	B	2 u
2.3.3.4 Barbecue	B	1 u

2.3.4 BANDE ZINC patiné d'égout

2.3.4.1 Toit existant	A	17.20 ml
2.3.4.2 Toit existant	B	42.40 ml
2.3.4.3 Coursive	B	19.40 ml
2.3.4.4 Barbecue	B	5.25 ml

2.3.5 BANDE ZINC patiné de rives

2.3.5.1 Toit existant	A	13.60 ml
2.3.5.2 Toit existant	B	14.00 ml
2.3.5.3 Coursive	B	6.00 ml
2.3.5.4 Barbecue	B	3.00 ml

2.3.6 FAITIERE VENTILEE patiné

2.3.6.1 Toit existant	A	8.60 ml
2.3.6.2 Toit existant	B	21.20 ml
2.3.6.3 Barbecue	B	4.30 ml

2.3.7 CHATIERES A DOUILLE patiné

Pour sorties de VMC et events

2.3.7.1 Toit existant lgt	A	4 u
2.3.7.2 Toit existant gite	B	4 u

Chapitre 4 : Zinguerie**2.4.1 GOUTIERE PENDANTE ZINC** comprenant :

- mise en place crochets sur tete de chevrons ou planche de rive
- goutieres pendantes développé de 25cm
- compris tous accessoires

2.4.1.1 Toit existant	A	17.20 ml
-----------------------	---	----------

2.4.1.2 Toit existant		B	42.40 ml
2.4.1.3 Coursive		B	19.40 ml
2.4.1.4 Barbecue		B	5.25 ml
2.4.2 DESCENTE PLUVIALE ZINC comprenant :			
- colliers de fixation mécanique dans mur de facade			
- descente pluviale ZINC diam 100 mm			
- compris tous accessoires de raccordement et pose			
- rejet au sol dans cunette caniveau existante			
2.4.2.1 Toit existant	2 u	A	10.50 ml
2.4.2.2 Toit existant	4 u	B	22.60 ml
2.4.2.3 Coursive	3 u	B	9.60 ml
2.4.2.4 Barbecue	1 u	B	2.80 ml
2.4.3 SOLINS en zinc faconné compris toutes prestations et accessoires			
Frontal contre batiment existant, compris couloir , sin et contre solin			
2.4.3.1 Coursive		B	20.50 ml
2.4.3.2 Barbecue		B	3.20 ml
2.4.4 ENTOURAGE DE CHEMINEE comprenant :			
- support bois platelage			
- couloir zinc preforme formant entourage			
- solin preiphérique			
- Decoupe tuiles et alignement	section 30/30 cm	barbecue	B 1 ens

Chapitre 5 : Divers :

2.5.1 FENETRE DE TOIT - VELUX GGL exutoire de fumée cage escalier			
- Référence INTEGRA GGL S2076M			
- de dimension 114/118 équipement :			
- version TOUT CONFORT avec			
- exutoire de fumée commande par cable ramené au RDC avec treuil			
- COMPRIS ,Découpe,chevêtre, étanchéité fourniture et pose sur toit existant			
		A	1 u
		B	1 u

Chapitre 6 : Terrasses bois :

2.6.1 PLANCHER COURSIVE			
- support solive bois imputrescible sur plots h max 10 cm			
- lames de terrasse en MELEZE ou DOUGLAS classe 4			
- Visserie inox			
- compris toutes prestations de mise en oeuvre			
- lames de terrasses pose a claire voie vide de 1cm			
Finition striée non glissant, decoupe en bord droit traitée			
		B	40.00 m2
2.6.2 PLANCHER COUR			
- support solive bois imputrescible sur plots h max 10 cm			
- lames de terrasse en MELEZE ou DOUGLAS classe 4			
- Visserie inox			
- compris toutes prestations de mise en oeuvre			
- lames de terrasses pose a claire voie vide de 1cm			
Finition striée non glissant, decoupe en bord droit traitée			
		B	52.00 m2

Chapitre 7 : Bardage bois :**2.7.1 DEPOSE bardage en faface**

- plaques fibro ciment cloues sur structure bois laissée en place **attention materiau amianté**
 - **dépose par entreprise agréée**
 - **fournir bordereau traitement et de depot en centre agréé**
- Finition striée non glissant, decoupe en bord droit traitée **A 68.00 m2**

2.7.2 BARDAGE comprenant :**2.7.2.1 CLIN DOUGLAS**

- Film pare pluie permeable a l'air tendu sur liteaux existants, scotch d'étancheite
 - Littelage horizontall 3/4cm vertical fixé sur littelage existant
 - Clin de bois ep 21mm en **douglas ou meleze autoclavé finition GRISE classe 4**
 - pose verticale
 - fixation clous crantes inox
 - grille anti rongeur en pied
- Compris decoupe et jonction sur cadres d'ouverture
Hauteur suivant facades
Compris toutes prestations de mise en oeuvre hmax =7.00 ml **68.00 m2**

2.7.2.2 COUVRES JOINTS EXTERIEURS DE FINITIONS comprenant :

- A la jonction des angles de batiment de meme nature et traitement que le bardage
- Section 6/6 cm
- profile pour recevoir le bardage
- Fixation par clouage invisible inox, raccord sur facade existante **2 u 10.80 ml**

2.7.2.3 ENCADREMENT D'OUVERTURES comprenant :

- lames de clin en peripherie des ouvertures 3 faces profondeur 35cm
- couvre de joint de finition jonction bardage
- bavette metal plie en partie basse
- Fixation par clouage invisible inox **6 u 25.20 ml 8.80 m2**

TOTAL partie A €ht

TOTAL partie B €ht

TOTAL HT Euro

TVA 20 % Euro

TOTAL TTC Euro

A....., le.....
L'Entreprise

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents matériaux équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

LOT N° 3 – FAUX PLAFOND - ISOLATION – DOUBLAGE - CLOISON**GENERALITES:**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'hygiene et de securité recommandées.

NORMES ET PRESCRIPTIONS:

Les règles techniques applicables au présent lot sont:

Tous les travaux du présent lot seront conformes aux D.T.U connus au jour de la signature des Marchés. Il est précisé que , si les D.T.U venaient à être modifiés après signature des marchés, entraînant des modifications dans les travaux de cloisons, ces derniers n'entraîneraient, en aucun cas, une modification du prix global.

Les ouvrages seront exécutés et les fournitures faites conformément aux Normes française de l'AFNOR engageant l'Entrepreneur du présent lot à respecter les directives de REEF 58 (édité par le CSTB° en particulier en ce qui concerne l'obligatoire application du décret 55.1394 dit " Règles Générales de construction " et de la circulaire deu 2 juin 1960 J.O du 3 juillet 1960.

Il sera fait usage, pour la compréhension des différents détails de construction, des Cahiers des DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES

Les règles techniques applicables au présent chapitre sont:

- Enduits intérieurs en plâtre : DTU 25.1
- Plafonds suspendus en éléments de terre cuite : DTU 25.231
- Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre : DTU 25.31
- Ouvrages en plaques de plâtre NF DTU 25.41
- Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches, plaques de parement en plâtre isolant : DTU 25.42
- Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel : NF DTU 25.51
- Cloisons amovibles et démontables : DTU 35.1
- Isolation thermique des bâtiments frigorifiques et des locaux à ambiance régulée : DTU 45.1
- Isolation thermique des circuits, appareils et accessoires de - 80°C à + 650°C : NF DTU 45.2
- Plafonds suspendus : NF DTU 58.1
- Plafonds tendus : NF DTU 58.2
- Réglementation thermique RT 2012, Méthode Th-BCE, Règles : Th-1 ; Th-S ; Th-L ; Th-U ; Th-Bât
- Coordination avec le lot Gros Oeuvre et les autre corps d'état:
l'entrepreneur procèdera notamment aux vérifications des niveaux et exécutera les tracés et implantations de ses ouvrages en accords avec les autres corps d'état. Dès que le tracé des cloisons sera effectué, il en avisera le maitre d'Ouvrage avant l'exécution des travaux.
- Il sera tenu de laisser ses ouvrages en état tel que le corps d'état qui lui succède puisse exécuter son travail sans sujétion supplémentaire.

Nature des travaux :

Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, dimensions, emplacement. Mais cette description n'a pas un caractère limitatif, et l'entrepreneur devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession, et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son lot.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot, ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur consulté étant considéré comme Maitre de technique propres à son corps d'état,devra aviser, par écrit le Architecte

au moment de l'appel d'offres, et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes réserves et remarques de sa part, quant aux prescriptions contenus dans le présent devis descriptif ou quantitatif, et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la bonne construction.

Il devra, le cas échéant, motiver les raisons de ses réserves, et proposer une ou des solutions de rechange.

Prestations :

Les travaux du présent lot sont ceux nécessaire à:

Ancienne Gendarmerie 11 390 CUXAC CABARDES C.C.T.P

30/05/2024

- le traçage et l'implantation des ouvrages.
- la pose des huisseries.
- la construction de toutes cloisons de distribution et habillage des gaines.
- les doublages des façades.
- les habillages divers de trainasses VMC (si nécessaire)
- les faux plafonds suspendus
- le nettoyage et l'enlèvement de tous les gravois
- il sera rendu responsable de tous vices d'aplomb, nivellement sur hauteur
- la pose des accessoires de ventilations et ramonage fournis par le lot VMC
- la finition sur les raccords après passage des divers corps d'état
- la pose d'un joint élastomère à la pompe quand deux huisseries sont accolées

Acceptation des Travaux antérieurs :

L'entrepreneur devra veiller à ce qu'une parfaite coordination soit assurée en temps utile, par lui et par l'entrepreneur de Gros Oeuvre qui lui doit la réalisation des aires supports de ses enduits.

Avant de procéder à l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à un examen des supports, en présenter, s'il y a lieu, ses réserves.

La réalisation des travaux, sans réserve, vaudra l'acceptation de l'état apparent des supports par l'entrepreneur de PLATRERIE qui demeurera seul responsable si les supports se révèlent impropres ou mal adaptés à la réalisation des travaux de PLATRERIE.

En cas de contestations, les supports litigieux seront remis en état par les entrepreneurs intéressés, puis vérifiés et acceptés par l'entrepreneur de PLATRERIE.

Travaux de finition :

Nettoyage et raccords : à la fin de ses travaux, le plâtrier devra laisser les locaux propres, enlèvement des gravats, après passage du présent corps d'état, compris évacuation aux décharges publiques .DTU n°59 TITRE II - Nettoyage de mise en service.

DESCRIPTION DES OUVRAGES:

PU

PT

Caractéristiques thermique voir DPE joint :

Dossier décomposé en 2 parties

A : logements

B : gîte

Chapitre 1: Cloisons :

3.1.1 CLOISONS DE DISTRIBUTION INTERIEURE réalisées en plaques de plâtre comprises toutes prestations de fourniture et mise en oeuvre suivant les prescriptions du fabricant y compris traitement des joints et toutes prestations de finition afin de recevoir la prestation du peintre : comprenant

Structure métallique appropriée type STIL

Simple parrement de BA 13 par face

Isolation par matelas de laine de roche ou fibre de bois de 50mm

Mise en oeuvre avec les produits, accessoires et recommandations du fabricant.

Compris toutes prestations de liaisons avec le doublage et renfort réglementaire de cloison

de grande hauteur

3.1.1.1 – CLOISONS CAGE ESCALIER ep 10cm **CF 1h** 2 ba15 par face ou BA 18

Isolation 50 mm laine de roche

3.1.1.1.1 logement rdc - r+1 – r+2 **A** **29.30 m2**

3.1.1.1.2 gîte r+1 - r+2 **B** **73.15 m2**

3.1.1.1.3 gîte galandages r+1 **B** **19.10 m2**

3.1.1.2 - CLOISONS ep 7cm toutes cloisons gîte r+1 **B** **32.40 m2**

3.1.1.3 - PLUS VALUE PLAQUES HYGRO compris doublage : wc, sde, cuisine, sde, Gîte r+1 **B** **23.20 m2**

3.1.1.4 – DOUBLAGE PHONIQUE CLOISONS ep 8cm 2 ba15 sur 1 face ou BA 18 Isolation 50 mm laine de roche

gite r+1 separative ch 1/2 , ch2/3, ch 3/4 et ch 4/5 **B** **42.40 m2**

3.1.1.5 – BOUCHAGE ANCIENNES PORTES DANS CLOISONS ep 7 cm
gite r+1 2 u **B** **3.40 m2**

3.1.1.6 – RACCORD AU PLATRE APRES DEMOLITIONS En plafond sur une largeur de 20cm

3.1.1.6.1 logement r+1 r+2 **A** **16.50 ml**

3.1.1.6.2 gite r+1 r+2 **B** **42.30 ml**

3.1.2 CLOISONS D'HABILLAGES DES GAINES réalisées en plaques de plâtre avec incorporation d'un isolant en laine de roche ou de verre. Mise en oeuvre et traitement des joints avec les produits et recommandations du fabricant, parement BA 15 PPF assurant le CF 1/2h

3.1.2.1 VERTICALE-

3.1.2.1.1 section 20/20 int , gaine de chute et events **B** 2 u **2.80 m2**

3.1.2.1.2 section 30/30 int , gaine VMC dans cellier 3 faces **A** 1u 2.80 ml **2.50 m2**

3.1.2.2 HORIZONTALE- section 25/25 int , gaine vmc cellier RDC R+1 9mlx2 **A** **9.00 m2**

Chapitre 2 : Isolation Doublages :

3.2.1 DOUBLAGE DES MURS EXTERIEURS par mise en place d'une ossature ½ stil de 20 cm d'épaisseur comprenant :

Rail fixés sur murs maçonnes

Isolant matelas de fibre de bois **laine de verre de 120 mm , R=2.4 imposé**

Pare vapeur

Plaques BA 13 vissées sur les rails

Cette prestation permettra le passage des diverses gaines électriques , plomberie ...

- y compris sujétions de mise en oeuvre et de traitement des joints avec les produits et recommandations du fabricant

3.2.1.1 MURS

3.2.1.1.1 logement r+1 – r+2 **A** **92.15 m2**

3.2.1.1.2 gite rdc – r+1 - r+2 **B** **230.40 m2**

3.2.1.2 HEBRASEMENTS D'OUVERTURES et tablettes

3.2.1.2.1 logement ep 30 cm 55.20ml r+1 – r+2 **A** **16.55 m2**

3.2.1.2.2 gite ep 50cm 51.10 ml rdc – r+1 - r+2 **B** **25.25 m2**

3.2.2 DOUBLAGE DES MURS INTERIEURS NON ISOLES par mise en place d'une ossature ½ stil de 5cm d'épaisseur comprenant :

Rail fixés sur la maçonnerie

Plaques BA 13 vissées sur les rails

Cette prestation permettra le passage des diverses gaines électriques , plomberie ...

- y compris sujétions de mise en oeuvre et de traitement des joints avec les produits et recommandations du fabricant

gite **r+1 sde ch5** **B** **9.90 m2**

3.2.3 ISOLATION DES PLAFONDS laine de verre

- compris toutes prestations de mise en oeuvre

Laine de verre avec pare vapeur

3.2.3.1 HORIZONTAL sous plancher beton de l'ensemble du RDC

Ensemble sous face plancher du R+1

laine de verre rouleau 1 couche ep 100 mm R= 2 m².K/W a minima

3.2.3.1 garage logement compris poutres **A** **69.15 m2**

3.2.3.2 caves bureau assos , hall **B** **147.00 m2**

3.2.3.2 HORIZONTAL déroulée sur plancher bois de l'ensemble du comble au R+2

laine de verre rouleau 1 couche ep 350 mm R= 7 m².K/W a minima

3.2.3.3 RAMPANT sur le faux plafond crée sur l'ensemble du logement au R+2 laine de verre rouleau 1 couche ep 350 mm R= 7 m².K/W a minima R+2 plafond rampant du logement	B A	147.00 m2 75.00 m2
---	--------	-----------------------

Chapitre 3 : Plafonds :

3.3.1 PLAFOND SUSPENDU **BA13** réalisé suivant le système PLACOSTIL de PLACOPLATRE et constitué de la façon suivante

- fourrure PLACOSTIL F 530 ou FH 500 en acier galvanisé d'épaisseur nominale de 6/10e, disposée à 60 cm d'entraxe maximum, fixée au chevrons et poutres bois de plancher ou toit par l'intermédiaire de suspentes adaptées

- plaque de plâtre de parement fixée perpendiculairement à l'ossature du type BA 13
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits de PLACOPLATRE
- la mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 à l'avis technique et aux recommandations de Placoplatre

3.3.1.1 HORIZONTAL sous plancher beton de l'ensemble du RDC		
3.3.1.1 garage logement h/p=2.20	A	69.15 m2
3.3.1.2 caves h/p 3.00 bureau assos h/p 2.60, hall h/p 3.00	B	147.00 m2
3.3.1.2 RAMPANT sous la charpente sur l'ensemble du logement au R+2 R+2 plafond rampant du logement	A	75.00 m2

Chapitre 4 : Divers :

3.4.1 POSE SANS FOURNITURE DE CADRES DORMANTS de portes dans les cloisons comprenant le scellement et le calfeutrement .

3.4.1.1 PORTES ouvrant a la francaise sur cloisons placostil ep 70 ou 100 mm		
3.4.1.1.1 logement r+1 - r+2	A	3 u
3.4.1.1.2 gite r+1 - r+2	B	13 u
3.4.1.21 PORTES ouvrant a la francaise sur murs de refends pose en tunnel ep 150 a 200mm		
gite r+1	B	3 u

3.4.2 TRAPPE ACCES COMBLES comprenant .

Trappe métal ou pvc sur cadre		
Porte basculante 50/50 cm avec isolant PU ep 20cm au dessus		
Rehausse périphérique h = 20 cm pour isolation		
Compris toutes prestations de mis en oeuvre	A	1 u

TOTAL partie A €ht

TOTAL partie B €ht

TOTAL HT Euro

TVA 20 % Euro

TOTAL TTC Euro

le.....

A.....,

L'Entreprise

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents matériaux équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

LOT N° 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALU PVC BOIS SERRURERIE**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'hygiene et de securité recommandées.

NORMES ET PRESCRIPTIONS :

Les règles techniques applicables au présent chapitre sont:

- Façades rideaux : NF DTU 33.1
- Tolérances dimensionnelles façades légères : DTU 33.2
- Menuiserie en bois DTU 36.1
- DTU n°36.1 et 37.1 intitulé " Choix des fenêtres en fonctions de leur exposition mémento pour les entrepreneurs".

- Menuiserie métallique DTU 37.1 – 37.2

- Miroiterie DTU 39.

- Mise en œuvre des portes et portails industriels, commerciaux et résidentiels : DTU 34.1

- Choix de fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent : FD DTU 34.2

- Choix des portes industrielles commerciales et de garages en fonction de leur exposition au vent : FD DTU 34.3

- Mise en œuvre des fermetures et stores : NF DTU 33.4

- Feu : Règles FB - FA

- Règles TECMAVER concernant la mise en oeuvre des produits verriers.

Par référence à la norme NF P 30 302 DE JUILLET 1974, les menuiseries devront avoir les caractéristiques suivantes:

- Etanchéité à l'air amélioré : classification A3

- Etanchéité à l'eau: classification E3

- Pression du vent: classification V2

Les joints devront correspondre à la norme NF T 47 001 et la quincaillerie à la norme NF si les menuiseries proposées n'ont pas de classification, l'entrepreneur devra, à ses frais , obtenir ces qualifications au centre C.E.R.F.

Prescriptions propres à ce lot:

Les travaux du présent lot sont ceux nécessaires à la fourniture et à la pose de toutes les menuiseries extérieures et de la vitrerie, ainsi que tous les travaux annexes nécessaires à la bonne finition des ouvrages.

Font notamment partie des prestations à la charge de l'entrepreneur:

- le montage et la pose à toute hauteur des menuiseries.

- les scellements et toutes sujétions de pose.

- les réglages, mise en état et nettoyage.

- la protection des menuiseries durant les travaux de construction.

les épaufrures, éclats, ou autres défauts qui apparaîtraient en cours de travaux, même causés par des personnes étrangères à l'entreprise, seront réparés aux frais de l'entrepreneur de MENUISERIES EXTERIEURES.

- L'entrepreneur devra fournir au Maitre d'Oeuvre, pendant la phase préparatoire les plans de détail des menuiseries faisant apparaître les dimensions, caractéristique des calfeutrements et des couvre-joints, etc...

- Au Maitre d'Oeuvre et à l'entreprise de Gros Oeuvre les plans

- Après approbation des plans, l'entrepreneur devra fournir des prototypes des principaux types de menuiseries (le choix sera fait par le Maitre d'Oeuvre).

- Les vitrages seront posés avec parclose : aucun mastic bitumineux ne devra être employé.

- L'entrepreneur devra fournir toutes les caractéristiques et avis technique sur les produits verriers proposés.

. Remarques générales :

Il est précisé que toutes les menuiseries seront jusqu'à la fin du chantier, protégées par des bandes adhésives, ou par un vernis pelable, ou mieux encore, par un vernis méthacrylique transparent.

L'entrepreneur devra dans sa proposition:

- la fourniture et la mise en place des menuiseries

- les trous nécessaires pour les pattes à scellement
- les pattes à scellement et le scellement
- le calage des pré-dormants
- le garnissage de l'intérieur

De plus, l'entrepreneur devra soumettre les plans d'exécution détaillés de chaque ensemble qui seront, ensuite, transmis à l'entrepreneur de Gros Oeuvre, pour réservations des feuillures.

Nettoyage :

L'entrepreneur du présent lot doit, à la livraison, le nettoyage en conformité avec le DTU n° 59, titre II (nettoyage et mise en service).

DESCRIPTION DES OUVRAGES:

PU

PT

Caractéristiques thermique a respecter :

Caractéristiques techniques a respecter impérativement

Menuiseries a rupture de ponts thermique double vitrage 4/16/4 argon warm-edge

Tres faible emissivite vitrage $U_g < 1.1$, intercalaires isolantes WarmEdge/TGi

- FENETRE avec volet

, $U_w < 1.4$ facteur solaire 0.41

baie $U_w < 1.7$ facteur solaire 0.5

Sans volet : W_c , sdb, cell

$U_w < 1.4$ facteur solaire 0.41

- PORTE ENTREE SERVICE $U_d < 1.40$

Dossier décomposé en 2 parties

A : logements

B : gite

Chapitre 1 : Menuiseries PVC :

4.1.1 FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIES PVC de teinte **gris clair**

RAL 7035 comprenant:

- pose en applique sur maçonneries
- les ouvrants à frappe équipé de vitrage isolant d'épaisseur approprié aux dimensions des ouvertures à vitrer - vitrage posé en usine. **VITRAGES PEU EMISSIFS + ARGON**
- pièces d'appui, couvre joint, parclozes, etc... tous les accessoires de montage et de fonctionnement.

- bavette formant appui en recouvrement sur l'épaisseur du mur

- couvre joint de finition en jonction avec le placo sur la périphérie de chaque ouverture

Compris dépose des menuiseries existante et évacuation a la décharge

4.1.1.1 FENETRE - repère F3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.- à 1 vantail ouvrant a la francaise grand vitrage 1 recouplement vertical dans vitrage 2 petits bois dans vitrages dimensions jour maçonnerie 100 cm de largeur et 165 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie :

Persiennes bois conservées **1 lisse métal garde corps grille AF**

4.1.1.1.1 logement r+1 repère F 9.10.11.12 A **4 u**

4.1.1.1.2 gite r+1 repère F3.4.5.6.7.8 B **6 u**

4.1.1.2 FENETRE - repère F13.- à 1 vantail ouvrant a la francaise grand vitrage dimensions jour maçonnerie 110 cm de largeur et 175 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie :

Persiennes bois conservées **grille AF**

logement r+1 repère F 13 A **1 u**

4.1.1.3 FENETRE - repère F14.- à 1 vantail ouvrant1 a la francaise grand vitrage dimensions jour maçonnerie 110 cm de largeur et 135 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie :

Persiennes bois garde corps conservées **grille AF**

logement r+2 repère F 14 A **1 u**

4.1.1.4 FENETRE - repère F15.16.17.18.- à 1 vantail ouvrant a la francaise grand vitrage 1 recouplement vertical dans vitrage 2 petits bois dans vitrages dimensions jour maçonnerie 100 cm de largeur et 145 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie :

Persiennes bois conservées **2 lisses métal grille AF**

logement r+2 repère F 15.16.17.18 A **4 u**

4.1.1.5 FENETRE - repère F19.- à 2 vantaux ouvrants a la francaise grand vitrage dimensions jour maçonnerie 140 cm de largeur et 135 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie :

Volets battants bois grille AF gite r+1 repère F 19 **A 1 u**

4.1.1.6 FENETRE - repère F20.- à 1 vantail ouvrants a la francaise oscillo battant grand vitrage dimensions jour maçonnerie 80 cm de largeur et 100 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie :

1 lisse métal grille AF gite r+2 repère F 20 **A 1 u**

OPTION 1 4.1.1.7 FENETRE - repère F21.- à 1 vantail ouvrant a la francaise grand vitrage 1 recoupement vertical dans vitrage 2 petits bois dans vitrages dimensions jour maçonnerie 105 cm de largeur et 170 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie :

Persiennes bois barreaudages conservées **grille AF**

Brx rdc repère F 21 **non totalisé 4 u**

4.1.1.8 PORTE FENETRE - repère PF3.4 à tiercée a 2 vantaux ouvrants a la francaise grand vitrage sous bassement de 35 cm dimensions jour maçonnerie 1.40 cm de largeur et 215 cm de hauteur. Pose en applique

1 vantail 90cm de passage libre 1 vantail semi fixe 50cm

bequille et serrure extérieure

Volet battant bois grille AF gite PF3.4 **B 2 u**

4.1.1.9 CHASSIS - repère C1.4.- à 1 vantail ouvrants a la francaise oscillo battant grand vitrage dimensions jour maçonnerie 60 cm de largeur et 60 cm de hauteur. Pose en applique

vitrage granité gille de défense logement C1.4 **A 2 u**

4.1.1.10 CHASSIS - repère C2.3.- à 1 vantail ouvrants a la francaise oscillo battant grand vitrage dimensions jour maçonnerie 80 cm de largeur et 70 cm de hauteur. Pose en applique

vitrage granité gille de défense logement C2.3 **A 2 u**

Chapitre 2 : Menuiseries ALUMINIUM :

4.2.1 FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIES ALUMINIUM de teinte gris clair RAL 7035 comprenant:

- pose en applique sur maçonneries
- menuiseries a rupture de ponts thermique
- les ouvrants à frappe équipé de vitrage isolant d'épaisseur approprié aux dimensions des ouvertures à vitrer - vitrage posé en usine. **VITRAGES PEU EMISSIFS + ARGON**
- pièces d'appui, couvre joint, parcloses, etc... tous les accessoires de montage et de fonctionnement.

- bavette formant appui en recouvrement sur l'épaisseur du mur

- couvre joint de finition en jonction avec le placo sur la périphérie de chaque ouverture

Compris dépose des menuiseries existante et évacuation a la décharge

4.2.1.1 PORTE D'ENTREE - repère PE 3 1 vantail a la francaise dimensions jour maçonnerie 90 cm de largeur et 215 cm de hauteur. Pose en applique

comprenant : 1 vantail ouvrant a la francaise plein 3 vitrage clair securit 2 faces

Dormant renforcé , pose en applique sur maçonnerie

Ferrage par 6 pattes a scellement, 3 paumelles électrique renforcées

Serrure de sûreté a cinq points, type SUPERSURETE de chez BRICARD à

foliot,tétiaire laiton, canon de sûreté 3 clef a bille non copiables

Seuil alu

Béquille double avec deux plaques aluminium oxydé genre RIVIERA de BEZAULT

Etancheite a l'air suivant normes, joints de calfeutrement en seuil et périphérie

Ferme porte, bouton intérieur

gite PE 3 **A 1 u**

4.2.1.2 PORTE D'ENTREE - repère PE 1 1 vantail a la francaise dimensions jour maçonnerie 145 cm de largeur et 2.80 cm de hauteur. Pose en applique

comprenant : 1 imposte vitre de dimension 145/50 ouvrant basculant commande par manivelle

1 vantail ouvrant a la francaise dimensions 110/230 , 4 vitrage clair securit 2 faces

Dormant renforcé , pose en applique sur maçonnerie

Ferrage par 6 pattes a scellement, 3 paumelles électrique renforcées

Serrure de sûreté à cinq points, type SUPERSURETE de chez BRICARD à foliot, tétière laiton, canon de sûreté 3 clef à bille non copiables
 Seuil alu
 Béquille double avec deux plaques aluminium oxydé genre RIVIERA de BEZAULT
 Etancheité à l'air suivant normes, joints de calfeutrement en seuil et périphérie
 Ferme porte, bouton intérieur
 Gache électrique reliée sur interphone

gite PE 1 B 1 u

4.2.1.3 PORTE D'ENTREE - repère PE 2 1 vantail à la française dimensions jour maçonnerie 100 cm de largeur et 2.35 cm de hauteur. Pose en applique

comprendant : 1 vantail ouvrant à la française dimensions 90/2.30 , 4 vitrage clair sécurité 2 faces
 Dormant renforcé , pose en applique sur maçonnerie
 Ferrage par 6 pattes à scellement, 3 paumelles électrique renforcées
 Serrure de sûreté à cinq points, type SUPERSURETE de chez BRICARD à foliot, tétière laiton, canon de sûreté 3 clef à bille non copiables
 Seuil alu
 Béquille double avec deux plaques aluminium oxydé genre RIVIERA de BEZAULT
 Etancheité à l'air suivant normes, joints de calfeutrement en seuil et périphérie
 Ferme porte, bouton intérieur
 Gache électrique reliée sur interphone

logement PE 2 A 1 u

OPTION 2 4.2.1.4 PORTE D'ENTREE - repère PE 4 1 vantail à la française dimensions jour maçonnerie 105 cm de largeur et 2.35 cm de hauteur. Pose en applique

comprendant : 1 vantail ouvrant à la française dimensions 90/2.30 , 4 vitrage clair sécurité 2 faces
 Dormant renforcé , pose en applique sur maçonnerie
 Ferrage par 6 pattes à scellement, 3 paumelles électrique renforcées
 Serrure de sûreté à cinq points, type SUPERSURETE de chez BRICARD à foliot, tétière laiton, canon de sûreté 3 clef à bille non copiables
 Seuil alu
 Béquille double avec deux plaques aluminium oxydé genre RIVIERA de BEZAULT
 Etancheité à l'air suivant normes, joints de calfeutrement en seuil et périphérie
 Ferme porte, bouton intérieur
 Brx rdc repère PE 4 **non totalisé** 1 u

4.2.1.5 PORTE DE SERVICE - repère PS 1 vantail à la française dimensions jour maçonnerie 170 cm de largeur et 2.35 cm de hauteur. Pose en applique

comprendant : 2 vantaux identiques ouvrant à la française dimensions 145/2.30 , 4 vitrage clair sécurité 2 faces
 Dormant renforcé , pose en applique sur maçonnerie
 Ferrage par 6 pattes à scellement, 3 paumelles électrique renforcées
 Serrure de sûreté à cinq points, type SUPERSURETE de chez BRICARD à foliot, tétière laiton, canon de sûreté 3 clef à bille non copiables
 Seuil alu
 Béquille double avec deux plaques aluminium oxydé genre RIVIERA de BEZAULT
 Etancheité à l'air suivant normes, joints de calfeutrement en seuil et périphérie

logement PS A 1 u

Chapitre 3 : Menuiseries BOIS :

4.3.1 VOILETS BATTANTS BOIS à peindre posé en tableaux comprendant

- Panneau vertical en bois blanc plans rainures TROISPLIS de 28mm d'épaisseur
- ferrage par gonds
- pentures et contre pentures
- espagnolette et crémone à deux points de fixation
- entrebailleur par barre et plaque à trou
- crémaillère de position de l'ouverture
- arrêt de volet pour la position ouverte
- livré sur le chantier avec 1 couche d'impression recouvrable en peinture
- y compris sujétions de présentation, ajustage et de mise en place à toute hauteur

4.3.1.1 FENETRE - 2 vantaux identique battants dimensions jour maçonnerie 140 cm de largeur et 135 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie : F19

B 1 u

4.3.1.2 PORTE FENETRE - 2 vantaux identique battants dimensions jour maçonnerie 140 cm de largeur et 215 cm de hauteur. Pose en applique contre maçonnerie : PF3 4 **B** **2 u**

Chapitre 4 : Serrurerie Divers :

4.4.1 GARDE CORPS METAL posé en saillie en facade idem existant

- main courante tube de 3cm
 - cadre carre plein de 1.5/1.5 cm
 - Barreaudage vertical carre plein de 1.5/1.5 cm
 - peinture finie LAQUE GRIS RAL 7035
- jour maçonnerie 1.10 cm de largeur et 105 cm de hauteur.

F 10 **A** **1 u**

4.4.2 GARDE CORPS METAL ESCALIER posé sur emmarchement escalier crée

- montants tube carre 4/4 cm
- main courante tube de 4cm crosse reglementaire aux extremités
- 2 lisses tube carre 2/3
- Barreaudage vertical carre plein de 1.5/1.5 cm
- peinture finie LAUE GRIS RAL 7035

4.3.2.1 Rampant Longueur et 350 cm de hauteur.90 cm GC **B** **3.50 ml**

4.3.2.2 Droit Longueur et 100 et 140 cm de hauteur. 102 cm GC **B** **2.40 ml**

4.3.2.3 Maint courante Longueur 350 cm GC **B** **3.50 ml**

4.4.3 LISSES sur fenêtre posé en saillie en facade idem existant

- main courante tube de 3cm largeur 110 cm
- peinture finie LAQUE GRIS RAL 7035

4.4.3.1 1 lisse l= 110 cm F11.12 **A** **2 u**

F4.5.6.7.8.20 **B** **6 u**

4.4.3.2 2 lisses l= 110 cm F15.16 **A** **2 u**

F3 **B** **1 u**

4.3.4 - POSE ET FOURNITURE de grilles d'entrées d'air sur les traverses hautes ou ouvrants des menuiseries neuves **grilles AF hygro B** **A** **6 u**

B **7 u**

4.3.5 – SAS ACCES COUR comprenant :

4.3.5.1..PORTES SERVICE

Porte a fournir et poser de dimension **de passage libre 1.80/2.00** comprenant :

Cadre dormant a fixer mecaniquement sur structure de la cloture et au sol

2 vantaux ouvrants a la francaise de dimensions 90/200

porte tolée 1 face face exterieure tole perforée pleine idem palissade

paumelle indegondadable

compris couvre joints de finitions

Ferme porte, bouton interieur

Face exterieure baton de maréchal toute hauteur sur chaque vantail

Gache electrique reliee sur interphone

Livree finie 2 couches fini RAL 7035 repere P 22 **1 ens**

4.3.5.2..PALISSADE

Cadre tubes metallique

Réplissage face exterieure tole perforée

Dimensions 2 retours de 40cm 1 panneau de 100 cm

Fixation mecanique au sol

Livree finie 2 couches fini RAL 7035 repere P 22 fixe **1 ens**

TOTAL partie A €ht

TOTAL partie B €ht

TOTAL HT Euro

TVA 20 % Euro

TOTAL TTC Euro

4.1.1.7 Option 1 €ht tva 20 % €ttc

4.2.1.4 Option 2 €ht tva 20 % €ttc

le.....

A.....,

L'Entreprise

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents matériaux équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

LOT N° 5 - MENUISERIES BOIS INTERIEURES -**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'hygiene et de securité recommandées.

NORMES ET PRESCRIPTIONS :

Les règles techniques applicables au présent lot sont:

- Escaliers en bois et garde-corps associés : NF DTU 36.3
- Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures : NF DTU 36.5
- Travaux de vitrerie – miroiterie : NF DTU 39
- Pose des parquets à clouer : NF DTU 51.1
- Pose des parquets à coller : NF DTU 51.2
- Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois : DTU 51.3
- Platelage extérieurs en bois : NF DTU 51.4
- Pose flottante des parquets contrecollés et revêtements de sol à placage bois : NF DTU 51.11
- Réglementation thermique RT 2012, Méthode Th-BCE, Règles : Th-l ; Th-S ; Th-L ; Th-U ; Th-Bât

Prescriptions propres à ce lot :

Font notamment partie des prestations à charge de l'entrepreneur:

- la fourniture et la pose, à toute hauteur , des menuiseries.
- portes de distribution posées par le plâtrier.
- les réglages, la mise en état et le nettoyage.
- la protection des menuiseries durant la construction.
- les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtraient en cours des travaux, même causés par des personnes étrangères à l'entreprise, seront réparés aux frais de l'entrepreneur de menuiserie bois.
- l'entrepreneur devra fournir au Maitre d'Oeuvre, pendant la phase préparatoire, les plans de détails des menuiseries et escaliers faisant apparaître:
 - . les dimensions, les caractéristiques de calfeutremments, couvre-joints etc..
 - . au Maitre d'Oeuvre et à l'entreprise de Gros Oeuvre, les plans donnant toutes indications sur les percements ou réservations à prévoir.

Après approbation des plans, l'entrepreneur devra fourni des prototypes des principaux types de menuiseries (le choix sera fait par le Maitre d'Ouvrage).

Traitement des menuiseries :

Toutes les menuiseries bois seront traitées avec un produit insecticide, fongicide, hydrofuge par pulvérisation, trempage ou badigeonnage.

L'entrepreneur est tenu de présenter le certificat de traitement délivré par le négociant.

L'entrepreneur devra se mettre en rapport avec l'entreprise de peinture pour que les menuiseries bois reçoivent une couche d'impression avant pose.

Quincailleries :

La quincaillerie fournie sera de première qualité, devra correspondre aux normes, sera titulaire du label S.N.F.Q. Les échantillons seront soumis préalablement à l'Architecte.

DESCRIPTION DES OUVRAGES:**PU****PT****Dossier décomposé en 2 parties****A : logements****B : gite****Chapitre 1 : Portes:**

5.1.1 BLOCS PORTES POSTFORMEE 3 panneaux moulurés, conforme aux mornes avec Label CTB.

Huisserie en sapin du Nord à recouvrement pour cloison de 70 mm d'épaisseur .compris couvre joints de finition dans le cas de non recouvrement de l'huisserie.

Pose des huisseries par le lot plâtrerie.

Quincaillerie comprenant:

- 3 paumelles 5 pour les portes lourdes
- une serrure à pène dormant demi tour pour toutes les portes sauf WC, bains, toilettes et cuisine avec deux clés.

- une serrure bec de cane à condamnation pour WC, bains toilettes.

- paumelles électriques à entailler à bout ronds.

- garnitures pour pènes dormant demi tour ton chromé, ou équivalent avec bouton de condamnation adapté dans le cas de portes WC bains toilettes.

- béquille double avec deux plaques DOREES

- serrure trois points pour les portes lourdes

Presenter catalogue pour choix client

5.1.1.1 - Bloc porte PALIERE POSTFORMEE ISOLEE ENTREE DE LOGEMENT

dim 90/2.00 de distribution PE 90/200 **CF ½ h serrure a clef**

5.1.1.1.1 logement r+1 - r+2 A 2 u

5.1.1.1.2 gite r+1 - r+2 B 2 u

5.1.1.2 - Bloc porte POSTFORMEE dim 90/2.00 de distribution P 90/200

gite r+1 B 7 u

5.1.1.3 - Bloc porte POSTFORMEE dim 80/2.00 de distribution P 80/200

5.1.1.3.1 logement r+1 A 1 u

5.1.1.3.2 gite r+1 B 3 u

5.1.1.3.3 gite portes a galandage r+1 B 4 u

Chapitre 2 : Divers:

5.2.1 BUTTOIRS DE PORTES fourniture et pose au sol ou sur plinthes suivant le cas, de buttoirs de portes en caoutchouc de cher BRICARD ou équivalent, au droit de toutes les portes int²

5.2.1.1 logement rdc - r+1 - r+2 A 9 u

5.2.1.2 gite rdc - r+1 - r+2 B 18 u

5.2.2 - DETALONNAGE DES PORTES de distributions afin d'assurer une parfaite circulation de l'air dans chaque pièce humide ,détalonnage suivant réglementation en vigueur

5.2.2.1 logement r+1 - r+2 A 8 u

5.2.2.2 gite rdc - r+1 - r+2 B 14 u

5.2.3 - REVISION DES PORTES existantes comprenant :

Mise en jeu , remplacement serrure et poignée, réglages

logement r+1 - r+2 A 7 u

5.2.4 – TABLETTE AUX FENETRES sur allege comprenant

Tablette en 3 plis épaisseur 3 cm saillie 3cm

Fixation mecanique invisible

5.2.4.1 logement largeur 35 cm 14 u r+1 - r+2 A 13.50 m1

5.2.4.2 gite largeur 55 cm 8 u r+1 - r+2 B 9.55 m1

5.2.5 SIGNALÉTIQUE comprenant :

5.2.5.1 Reperage **portes**

Pictogramme interieur LOGEMENT 1.2 2 u A 2 u

5.2.5.1 Reperage **portes**

Pictogramme interieur GITE 1 u

Pictogramme interieur PRIVE 2 u

Pictogramme interieur TOILETTES 1 u

Pictogramme interieur WC hand sourd	2 u		
Pictogramme interieur CH 1.2.3.4.5 h	5 u	B	11 u

Chapitre 3 : Parquet :

5.3.1 PARQUET FLOTTANT STRATIFIE :

Valeur d'achat **25 €ht**

- Pose sur sol carrelage existant
- Classement à produire GRAND TRAFIC classe 3
- Support adapté aux locaux a desservir ,
- Pose flottante sur couche résiliente phonique
- mise en oeuvre suivant les recommandations du fabricant

5.3.1.1 Ensemble des sols des logements et paliers R+1 et R+2 **A 135.00 m2**

5.3.1.2 Ensemble des sols du gite et paliers R+1 **B 160.00 m2**

5.3.2 - PLINTHES STRATIFIE assorties au parquet ci dessus , compris toutes sujétions de pose et mise en œuvre

5.3.2.1 Ensemble des sols des logements et paliers R+1 et R+2 **A 158.00 ml**

5.3.2.2 Ensemble des sols du gite et paliers R+1 **B 165.65 ml**

5.3.3 - SEUIL

Bande seuil pour parquet de 90cm de largeur compris toutes sujétions de mise en œuvre escaliers portes

5.3.3.1 Ensemble des sols des logements et paliers R+1 et R+2 **A 13 u**

5.3.3.2 Ensemble des sols du gite et paliers R+1 **B 16 u**

TOTAL partie A €ht

TOTAL partie B €ht

TOTAL HT Euro

TVA 20 % Euro

TOTAL TTC Euro

le.....

A.....,

L'Entreprise

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents matériaux équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

LOT N° 6 - CARRELAGE - FAIENCE**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'hygiene et de securité recommandées.

NORMES ET PRESCRIPTIONS :

Les règles techniques applicables au présent lot sont:

- D.T.U n° 52.1 revêtements de sols scellés
- NF DTU n°52.10 mise en œuvre de sous couche isolantes sous chape ou dalle flottante et sous carrelage collé
- NF DTU n° 52.2 pose collée de revêtements ceramique et assimilés, pierre naturelle
- les agréments et avis techniques du CSTB concernant les matériaux et procédés non traditionnels et intéressant suivant le cas:
 - . les colles pour carrelage
 - . les colles pour revêtements muraux céramique

Nature des Travaux :

Les travaux du présent lot sont ceux nécessaire à la réalisation des revêtements de sols en carrelage et revêtements de murs en faïences.

Prestations :

Font implicitement partie des prestations dues par l'entreprise du présent lot:

- la réception des supports et leur nettoyage parfait
- la vérification que les fourreaux éventuels sont bien mis en place
- le lavage, l'humidification des supports de carrelage
- la surveillance et l'interdiction de circuler sur les carrelages pendant trois jours
- le nettoyage des carrelages avec de la sciure fine de bois blanc et de chiffons secs, l'usage d'acide est formellement prohibé
- les formes
- les socles éventuels autour des canalisations ou autres
- les pentes
- la pose d'accessoires fournis par les autres corps d'état, tels que bondes de sols, siphons etc...
- les raccords en fin de travaux, après le passage des autres corps d'état.

DESCRIPTION DES OUVRAGES:**PU****PT****Chapitre 1 : Carrelage :****6.1.1 FOURNITURE ET POSE DE CARRELAGE EN GRES CERAM ,, Pose a**

la colle sur dallage ou carrelage existant, avec joints de 8 mm de largeur environ y compris

sujétions de découpe et de raccordement.

Valeur d'achat 20 €/ht/m2 format 30/30

Coulis de ciment spécial pour traitement des joints entre carreaux. Y compris protection des ouvrages jusqu'à la réception par le Maître d'Oeuvre.

Classement UPEC des carrelages en rapport avec les locaux auxquels ils sont destinés.

Carrelage classé U3 P3 E3 C2

6.1.1.1 Hall logements au R+1

A 13.00 m2

6.1.1.2 Hall gîte au RDC **compris bouchage emmarchement entree**

B 20.00 m2

6.1.2 PLINTHES ASSORTIES AU CARRELAGE ci-dessus à mettre en place dans tous les

locaux carrelés par collages, y compris sujétions de coupe et de réalisation des joints au coulis spécial.

6.1.2.1 Hall logements au R+1

A 20.10 ml

6.1.2.2 Hall gîte au RDC

B 32.80 ml

6.2.1 REVETEMENT MURAL EN FAIENCE

pose et fourniture valeur d'achat 20 €/m², 2 teintes

- pose à la colle appropriée au support avec coulage des joints au ciment blanc et réglage des joints par croisillons PVC

Compris étancheité réglementaire sous faïence

6.2.1.1 – salles d'eau 4 murs h= 2.00

6.2.1.1.1 logements au R+1et R+2 **A 26.00 m²**

6.2.1.1.2 gite au R+1 **B 70.60 m²**

6.2.1.2 – wc 3 murs h= 1.00

6.2.1.2.1 logements au R+1et R+2 **A 9.00 m²**

6.2.1.2.2 gite au R+1 **B 16.80 m²**

6.2.1.3 – evier et lavabos 2 murs h= 80cm

6.2.1.3.1 logements au R+1et R+2 **A 2.90 m²**

6.2.1.3.2 gite au R+1 **B 5.00 m²**

TOTAL partie A €ht

TOTAL partie B €ht

TOTAL GENERAL HT €

TVA 20 % €

TOTAL TTC €

A....., le.....

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

LOT N° 7 ELECTRICITE VMC CHAUFFAGE**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'hygiene et de securité recommandées.

ETENDUE DE L'INSTALLATION :

Le présent descriptif définit le programme des travaux à réaliser. Il est purement énonciatif mais en aucun cas limitatif.

L'entrepreneur doit l'intégralité des travaux nécessaires au complet achèvement de l'installation. Il ne pourra en aucun cas s'en prévaloir pour ne pas avoir proposé, ou prévu, dans le prix de caractère forfaitaire, tout dispositif, appareil ou accessoires non mentionnés ici mais nécessaire ou susceptible de contribuer à renforcer la sécurité, faciliter l'entretien ou améliorer le fonctionnement.

Les ouvrages seront réalisés avec du matériel neuf, de meilleure qualité, posés avec tous les soins nécessaires, dans les conditions de sécurité requises et selon les règles de l'art rationnel et de l'esthétique.

Le matériel prévu dans le bordereau est imposé et , à ce titre, toute modification ne sera acceptée qu'avec autorisation écrite du Maître d'Oeuvre. Tous les matériels et traux présentant des défauts seront refusés et toutes les conséquences de ce refus (démontage, enlèvement, raccord regard, etc..) seront imputées à l'entrepreneur.

Origine des installations :

Les installations électriques définies dans le présent descriptif seront exécutées depuis le tableau coffret en limite de propriété

Etendue des travaux :

Fourniture , pose et raccordement pour:

- réseaux de terre
- câblage d'alimentation entre coffret et disjoncteur
- circuit de distribution EDF - PTT - Télévision et accessoires terminaux
- équipement et distribution intérieure
- équipement et distribution extérieure
- liaison de raccordement des divers équipement de fonctionnement

Pièces et documents remis à l'entreprise.

Le dossier remis à l'entreprise comprend:

- le présent devis descriptif
- une série de plans techniques

Pièces et documents à remettre par l'entrepreneur:

- un bordereau estimatif et quantitatif détaillé.
- la marque, le type et les caractéristiques de tous les appareils qu'il préconise, lorsque ceux-ci ne sont pas imposés par le devis descriptif ou en diffèrent.
- signaler toutes les erreurs ou omissions relevées sur descriptif et les plans, ainsi que les modifications éventuelles contenues dans la soumission.

- Présenter en variante, un autre type d'appareil et appareillage

L'entrepreneur doit en outre en cours de travaux :

- Contrôler les plans nécessaires au montage complet de l'installation et en particulier fournir à l'Architecte, ou au Maître de l'ouvrage, et à l'entrepreneur du lot Gros Oeuvre, les plans permettant de réserver les percements en temps utile et ce au plus tard quinze jours après notification du premier ordre de service.

- Mettre en place avant coulage et sous sa seule responsabilité, les canalisations, appareillages, etc... incorporés dans les parties béton.

- intervenir sur le chantier en liaison avec les entrepreneurs des autres corps d'état intéressés pour effectuer des travaux de ces autres corps d'état.

LIMITES DE PRESTATIONS :**Travaux à la charge du présent lot :**

Outre les traux résultant du présent lot, l'entrepreneur aura à sa charge:

Ancienne Gendarmerie 11 390 CUXAC CABARDES C.C.T.P

30/05/2024

- tous les travaux de terrassements nécessités par l'installation des prises de terre des câbles enterrés et des regards maçonnés
- les percements, trous, saignées, scellements et raccords de planchers, murs cloisons etc...à l'exception des ouvrages de même nature dans les parties en béton armé qui sont à exécuter par l'entrepreneur de Gros Oeuvre, à condition que tous les renseignements lui soient donnés en temps utile. Si l'entrepreneur du présent lot n'a pas fourni assez tôt les renseignements concernant les réservations, ces travaux seront de toute façon exécutés par l'entrepreneur de Gros Oeuvre, à la charge du présent lot.

Le titulaire du présent lot devra respecter les formes et dimensions des éléments de Gros Oeuvre, liés aux éléments de second oeuvre, ainsi que les propositions et dimensions des trous et trémies réservés au passage des fluides.

Contrôle et essais :

En cours de travaux, chaque fois que cela est nécessaire, et à la fin des travaux, le Maître d'Ouvrage ou son représentant qualifié, procédera aux opérations de contrôle et aux essais en vue de la réception en présence de l'entrepreneur ou de son représentant.

Ces opérations ont pour objet la vérification de la conformité de l'exécution par rapport aux prescriptions des pièces du marché.

Cette vérification porte sur:

- la qualité du matériel et de son appareillage
- l'emploi en conformité aux normes et règlements

les essais comporteront :

- les mesures d'isolement
- la mesure de résistance de contact au sol des prises de terre

Ces essais devront donner une garantie absolue en ce qui concerne l'isolement et le fonctionnement de l'installation.

Garantie:

L'entrepreneur est tenu de fournir ou de réparer à ses frais les éléments reconnus défectueux, pendant la durée de garantie.

La réparation ou la fourniture des pièces pendant cette période ne peut avoir pour effet de prolonger celle-ci déduction faite cependant du temps mis pour approvisionner les dites pièces.

Pour tout le matériel fourni par l'entrepreneur, la garantie est celle fixée par les normes en vigueur. La garantie ne s'applique pas aux détériorations provenant d'une usure normale, d'une négligence, d'un défaut d'entretien ou de surveillance, d'une utilisation rationnelle ou défectueuse, d'une détérioration causée par un tiers.

Certificat de garantie :

L'entrepreneur devra faire visiter à ses frais les installations, par un représentant des services EDF et de l'organisation CONSUEL afin d'obtenir ce certificat, ne comportant aucune réserve et attestant que les installations réalisées par lui sont correctes et ne présentent aucun danger pour les usagers du réseau. La réception provisoire des travaux sera subordonnée à la présentation à l'Architecte de la réception des certificats sus-visés.

Normes et Règlements :

Dans la réalisation des installations envisagées, l'entrepreneur devra se conformer à tous les textes légaux et réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

Les règles techniques applicables au présent chapitre sont:

- Installations de ventilation mécanique : DTU 68.3
- Installations électrique des bâtiments à usage d'habitation : DTU 70.1
- Installations électrique : NF C 15-100

NOTA : l'entreprise est tenue de se conformer aux prescriptions définies dans le nouvel arrêté applicable

PRESCRIPTIONS GENERALES :

Matériaux et appareillages.

Ils seront posés avec tous les soins nécessaires et dans les conditions de sécurité absolue de résistance d'isolement.

L'appareillage encastré dans la maçonnerie sera obligatoirement monté dans une boîte d'encastrement. La protection mécanique des conducteurs devra être assurée jusqu'à la pénétration dans l'appareil.

Dans les locaux secs, cet appareillage sera le marque LEGRAND CELIANE ou équivalent.

Dans les locaux humides, il sera en plastique étanche placé en apparent de la marque LEGRAND PLEXP. Les appareils de commande unipolaires seront placés sur le conducteur qui n'est pas identifié par

le marquage distinctif du conducteur neutre (conducteur de phase).

les interrupteurs et boutons poussoirs seront posés à une hauteur de 1.20 m du sol fini et aux emplacements précisés sur les plans et les prises de courants, sur la base des normes en vigueur.

Les accessoires de raccordement (manchons, tés, boîtes de raccordements, embouts, etc...) seront adaptés au type de conduit utilisé. Ces accessoires feront l'objet d'une réglementation. L'emploi de coudes, équerres, tés en montage encastré est interdit.

L'adjudicataire du présent lot devra présenter à l'agrément de l'Architecte ou du Maître d'Ouvrage des échantillons d'appareils et appareillages.

Canalisations :

Les canalisations seront dans tous les cas :

- du type HO 7 VU placées à l'intérieur de conduits isolants.
- du type encastré de série ICD 6 APE orange ou ICD 6 APE gris.
- du type apparent de la série IRO (APE fixées par colliers).
- du type U 1000 RO 2V câbles fixés en apparents pas colliers ou sur chemin de câble.

Quand les câbles seront enterrés, ils le seront avec tous les soins désirables et protégés mécaniquement contre tous les chocs.

Boîtes de dérivation et connexions.

Les boîtes de dérivation seront du type encastré en matière moulée, avec couvercle arasant les enduits finis ou apparentes dans les faux plafonds et en plafond du parking.

En règle générale, ces boîtes devront être placées pour la partie habitation dans les placards. Dans ces boîtes de dérivation, les connexions seront réalisées par des bornes à serrage mécanique.

Les épissures soudées ou non sont interdites.

Reperage et équilibrage :

Tous les appareils mis en place dans les coffrets et tableaux, seront convenablement repérés par étiquettes gravées, placées sur les portes au dessus des dispositifs de commande, ou à l'intérieur sur les appareils eux-même.

Les appareils et conducteurs seront dans tous les cas repérés aux couleurs conventionnelles par leur isolant. L'entrepreneur est tenu de respecter; autant que possible, le bon équilibrage sur chaque phase à partir de tous les appareils de coupure et de protection bipolaire et tétrapolaire.

Généralités Label Confort Plus :

L'installation électrique doit être conçue et réalisée conformément aux règles de la norme NF C 15 100 homologuée le 13 Mai 1991 (1) et aux spécifications supplémentaires ci-après :

CONCEPTION DE L'INSTALLATION :

La liaison équipotentielle doit être réalisée sur la totalité de la salle d'eau.

- Enfin, pour les logements de plus de 100 m², les circuits dont la protection différentielle 30 mA est exigée par la norme NF C 15 100, doivent être répartis sur au moins deux dispositifs différentiels 30 mA. Cette réparation peut être réalisée:

- soit en spécialisant un dispositif différentiel 30 mA pour les circuits salle d'eau.
- soit en équilibrant, suivant les intensités assignées des circuits, d'une part les circuits spécialisés et d'autre part les autres circuits sur chacun des dispositifs différentiels.

Il est recommandé:

- lorsque les circuits, dont la protection différentielle 30 mA est exigée par le NF C 15 100, sont répartis sur plusieurs dispositifs différentiels 30 mA, de placer en protection des circuits prises de courant, un dispositif 30 mA assurant la protection de 4 circuits au maximum dont un au moins doit être spécialisé.

- pour éviter au maximum l'interdépendance des circuits, de protéger séparément chacun des circuits spécialisés (lave-linge, lave-vaisselle, sèche linge,...) par un dispositif différentiel individuel de 30 mA.

- d'alimenter par circuit spécialisé protégé par un dispositif différentiel individuel 30 mA, le congélateur dans le cas où son emplacement est défini.

- Chaque circuit de l'installation électrique doit être protégé par un disjoncteur divisionnaire.

- Chaque circuit prises de courant et éclairage ne doit pas alimenter plus de 5 points d'utilisation.

- L'alimentation du ou des convecteurs d'une même pièce doit être issue directement du tableau de répartition, sauf si, pour chaque convecteur, un fil pilote de programmation est ramené à ce tableau. Cela permet la modification ultérieure de zones de chauffage.

- Le repérage prévu par la norme NF C 15 100 des différents disjoncteurs divisionnaires doit être complet, si nécessaires, de l'affectation précise des différents conducteurs. Ce repérage, destiné aux interventions des professionnels, peut n'être visible qu'après démontage du tableau.

- le matériel mis en oeuvre doit porter le marque NF correspondante.
- les boites d'encastresments destinées à recevoir l'appareillage doivent être appropriées à la nature de la paroi (en particulier dans le cas de cloison sèche).
- l'appareillage (socles de prises de courant, interrupteurs,...) doit être fixé par vis.

DESCRIPTION DES OUVRAGES:

PU

PT

Dossier décomposé en 2 parties A : logements B : gite

Caractéristiques thermique voir DPE joints :

Chapitre 1 : Alimentations: le batiments est déjà alimenté

7.1.1 ORIGINE DE L'INSTALLATION comptage EDF

A	garage au rdc	en place
B	placard hall entree	en place

7.1.2 DISJONCTEUR DIFFERENTIEL ABONNE installé en tete de l'installation juste après le tableau de comptage tarif bleu assurant une protection en amont de toutes les installations

A	garage au rdc	en place
B	placard hall entree	en place

7.1.3 DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES ensemble des installations hall rdc et r+1 bureaux

a voir sur place	B	1 ens
a voir sur place	B	1 ens

7.1.4 ALIMENTATION ELECTRIQUE depuis le comptage au RDC jusqu'au tableau au R+1 comprenant:

- la fourniture et la pose de 2 gaines coléne PBC 1 de 80 mm de diamètre et 1 gaine 40
- le câble d'alimentation correspondant à la puissance totale nécessaire pour l'ensemble de la construction(éclairage) y compris raccordement et toutes sujétions d'exécution en accord avec les services d'EDF.

Dans la cage d'escalier sous goulotte	2 lignes	5+10ml	A	15,00 ml
en faux plafond du hall au RDC			B	10,00 ml

7.1.5 INSTALLATION D'UNE LIGNE PILOTE idem ci dessus pour assurer le tarif de nuit pour les appareils et autres.

Dans la cage d'escalier sous goulotte	2 lignes	5+10ml	A	15,00 ml
en faux plafond du hall au RDC			B	10,00 ml

7.1.6 PRISE DE TERRE GENERALE comprenant :

Existante a controler et mettre a la norme	A	1 ens
Existante a controler et mettre a la norme	B	1 ens

7.1.7 DETECTEURS DE FUMEE conforme a la norme en vigueur , 1 par niveau

A	RDC R+1 R+2	3 u
B	RDC R+1 R+2	3 u

Chapitre 2 : Equipement :

7.2.1 BLOC DE CONTROLE ET DE REPARTITION à installer dans une armoire plastique adaptée encastrée avec porte

Ce bloc comportera l'estampille NF USE avec le disjoncteur différentiel 3 X 10 W 30 A 500 mA tripolaire sous réserve de la puissance totale nécessaire au fonctionnement de l'ensemble de l'installation. Y compris équipement de ce tableau avec les coupe-circuits et tous les accessoires réglementaires nécessaires.

- repérage de toutes les lignes sur ce tableau. (Nouvelle norme en vigueur).

A	hall lgt R+1 R+2	2 ens
B	hall R+1	1 ens

7.2.2 LIGNES D'ALIMENTATION DEPUIS LE TABLEAU DE REPARTITION

deservant au maximum 5 points lumineux ou prises de courant pour les secteurs suivants:

- lignes lumières		
- lignes prises de courant 16 A + terre		
- ligne prises de courant 20 A + terre		
- ligne prise de courant 32 A + terre		
- ligne éclairage extérieur		
- ligne chauffage		
- lignes spécialisées	A	1 ens
	B	1 ens

7.2.3 INSTALLATION ELECTRIQUE à réaliser avec l'appareillage de la marque LEGRAND

CELIANE dans boitiers étanches ou équivalent comprenant:

A RDC R+1 R+2 Degt : partie commune sur comptage garage

Reprise éclairage et prises existantes		1 ens
Digicode sur gache électrique et interphone au gite		1 u
4 points lumineux en plafond cage escalier RDC R+1 R+2		1 u
Hublot LEGRAND SARLAM game CHARTRES infini anthracite led 28w detection ref SL532059		6 u
Prise de courant 16A+ terre		4 u
Détecteur de fumée		

A R+1 R+2 Hall :	Simple allumage 1 points lumineux en plafond	2x1	2 u
	Prise de courant 16A+ terre	2x1	2 u
	interphone sur digicode hall entree du RDC	2x1	2 u
	alimentation radiateur	2x1	2 u
	Tableau électrique hall		
	DTI tel		
	DTI tv		
	Détecteur de fumée		
Cellier :	simple allumage 1 point lumineux en plafond	2x1	2 u
	Prises de courant 16 A+T à 1.30 du sol	2x1	2 u
	alimentation bec	2x1	2 u
	prise alimentation MLL	2x1	2 u
	alimentation VMC	2x1	2 u
Séjour :	va et vient 2 point lumineux en plafond	2x1	2 u
	Simple allumage points lumineux en applique sur variateur	2x1	2 u
	Simple allumage 3 point lumineux en applique cuisine	2x1	2 u
	Prises de courant 16 A+T + USB	2x2	4 u
	Prises de courant 16 A+T	2x3	6 u
	Prises RJ 45	2x2	4 u
	alimentation radiateur	2x4	4 u
	Prises de courant 16 A+T à 1.30 du sol	2x2	4 u
	prise de courant 20 A+T four mlv	2x2	4 u
	prises de courant 16 A+T à 1.80 du sol hotte, frigo, micro-ondes	2x3	6 u
	prise de courant 32 A+T cuisson	2x1	2 u
WC :	Simple allumage 1 point lumineux en plafond	2x1	2 u
Toilettes :	simple allumage 1 point lumineux en plafond	2x1	2 u
	Simple allumage alimentation meuble	2x1	2 u
	Prises de courant 16 A+T à 1.30 du sol	2x1	2 u
	alimentation radiateur	2x1	2 u
Chambre 1:	Va et vient 1 point lumineux en plafond	2x1	2 u
	Prises de courant 16A+ terre	2x3	6 u
	alimentation radiateur	2x1	2 u

Philippe LACROIX	Architecte DPLG		41
Chambre 2:	Va et vient 1 point lumineux en plafond	2x1	2 u
	Prises de courant 16A+ terre	2x3	6 u
	alimentation radiateur	2x1	2 u
B RDC Hall :	3 points lumineux en plafond cage escalier RDC R+1 R+2		1 u
	Hublot LEGRAND SARLAM game CHARTRES infini anthracite led 28w detection ref SL532059		6 u
	Digicode sur gache electrique et interphone au gite		1 u
	Prise de courant 16A+ terre rdc et R+1		2 u
	Tableau electrique palier du R+1		
	DTI tel		
	DTI tv		
B R+1 Chambres:	Va et vient 1 point lumineux en plafond	1.2.3.4.5x1	5 u
	Pave led 60/60 en saillie en plafond	1.2.3.4.5x1	5 u
	Prises de courant 16A+ terre + USB	1.2.3.4.5x2	10 u
	alimentation radiateur	1.2.3.4.5x1	5 u
Salle d'eau ch :	Simple allumage 1 points lumineux en plafond	1.2.3.4.5x1	5 u
	Hublot LEGRAND SARLAM game CHARTRES infini anthracite led 28w	1.2.3.4.5x1	5 u
	Simple allumage alimentation meuble	1.2.3.4.5x1	5 u
	Prises de courant 16 A+T à 1.30 du sol	1.2.3.4.5x1	5 u
	Alimentation seche serviette	1.2.3.4.5x1	5 u
WC ch :	Simple allumage 1 point lumineux en plafond	1.2.3.4.5x1	5 u
	Hublot LEGRAND SARLAM game CHARTRES infini anthracite led 28w	1.2.3.4.5x1	5 u
Toilettes :	3 points lumineux en plafond		1 u
	Hublot LEGRAND SARLAM game CHARTRES infini anthracite led 28w detection ref SL532059		3 u
	Simple allumage alimentation meuble		1 u
	Prises de courant 16 A+T à 1.30 du sol		1 u
	prise alimentation MLL		1 u
Cuisine :	interphone sur digicode hall entree du RDC		1 u
	va et vient 3 points lumineux en plafond		1 u
	Pave led 60/60 en saillie en plafond		3 u
	Simple allumage 1 point lumineux en applique		2 u
	Reglette etanche LONGLITE MONITOR 98mm lampe led 10w		2 u
	Prises de courant 16 A+T à 1.30 du sol		4 u
	Prises de courant 16 A+T + USB		3 u
	prise de courant 20 A+T four mlv		2 u
	prises de courant 16 A+T à 1.80 du sol hotte, frigo, micro-ondes		3 u
	prise de courant 32 A+T cuisson		1 u
	prise alimentation diverse		1 u
	alimentation radiateur		2 u
Séjour :	va et vient 2 point lumineux en applique sur variateur		1 u
	Applique PHILIPS SmartBalance wall-mounted WL484W LED52S/830 DSD D/I SW WH		2 u
	va et vient 4 points lumineux en plafond		1 u
	Pave led 60/60 en saillie en plafond		4 u
	Simple allumage 3 point lumineux en applique sur variateur		2 u
	Applique PHILIPS SmartBalance wall-mounted WL484W LED52S/830 DSD D/I SW WH		6 u
	Prises de courant 16 A+T + USB		4 u
	Prises de courant 16 A+T		6 u
	Prises RJ 45		2 u
	alimentation radiateur		4 u
Exterieurs:	simple allumage 3 point lumineux en applique		1 u
	simple allumage 6 point lumineux en applique		1 u

Hublot LEGRAND SARLAM game CHARTRES infini	
Anthracite antivandale led 14w ref SL532007	9 u
Prises de courant 16 A+T à 1.30 du sol etanches	6 u
Tableau scene : coffrets montés câblés comprenant (1PC TRI 25A2PC BI	
2x16A , 1PC BI 24 V + transfo, Disjoncteur , arrêt d'urgence)	1 u
5 points lumineux en applique	1 u
Hublot LEGRAND SARLAM game CHARTRES infini	
anthracite led 28w detection ref SL532059	5 u
Digicode sur gache électrique et interphone au gite	1 u
prise alimentation plateforme elevatrice PMR	1 u

B R+2 Combles :	simple allumage 2 point lumineux en plafond	1 u
	Reglette etanche LONGLITE MONITOR 98mm lampe led 10w	2 u
	Prises de courant 16 A+T	1 u
	Alimentation VMC	1 u
	Alimentation BEC	1 u

Chapitre 3 : Television:

7.3.1 TELEVISION fourniture et pose de fourreaux **et cable** depuis le faite du toit jusqu'au tableau électrique

A 1 ens
B

1 ens

7.3.2 REGLETTE DTI située pres du tableau électrique ,cette réglette recevra l'ensemble des lignes antenne et assurera la repartition aux diverses prises

A 1 ens
B 1 ens

Chapitre 4 : Téléphone:

7.4.1 REGLETTE COMUNICATION DTI située pres du tableau électrique ,cette réglette recevra l'ensemble des lignes antenne et assurera la repartition aux diverses prises cette réglette pourra recevoir jusqu'à 4 lignes différentes

A 1 ens
B 1 ens

Chapitre 5 : Ventilation Mécanique Controlée simple flux :hygro B

7.5.1 CAISSON VMC tres basse consommation UNELVENT ozeo ecowatt 2 conso WThc 13

Le groupe est composé d'un ventilateur centrifuge double oui, avec turbine à ailettes incurvées en avant et d'une cabine métallique en tôle d'acier galvanisé, avec panneau de visite.

- le moteur sera équipé d'une isolation isothermique.

Le raccordement des collecteurs sur l'appareil se fera par manchettes souples en tissu de toile plastifiée et insonorisée.

Le ventilateur sera fixé sur chassis métallique avec quatres plots anti vibratiles et installé par le présent lot.

Le bruit occasionné par le ventilateur doit être à 10 mètre intérieur à la courbe NC 40.

Le refoulement de l'air vicié à l'extrémité de l'appareil se fera par une gaine métallique appropriée raccordée par une manchette souple. Une grille métallique à mailles fines protégera à l'extrémité ce conduit.

La vitesse de rotation du moteur sera comprise entre 500 et 700 tr/mn.

L'entreprise aura à sa charge le raccordement électrique depuis l'attente prévue au lot ELECTRICITE , sous coffret à proximité d'appareil.

Cet appareils devra être conforme aux dernières normes en vigueur situé en comble

A Il pourra recevoir jusqu'à bouches d'aspiration 1 groupe en comble 2x1 **2 u**
B Il pourra recevoir jusqu'à **10** bouches d'aspiration 1 groupe en comble **1 u**

7.5.2 BOUCHES D EXTRACTION **hygro B** : Elles seront en PVC à débit hygroréglable , répondant aux normes en vigueur et présentant les agréments nécessaires. situées en plafond des pièces humides

A sur caissons placo 2x4 **8 u**

B compris perçage du plancher hourdis des combles et rebouchage **10 u**

7.5.3 GAINES CYLINDRIQUES isolées :Elles seront en métal GALVANISE . Au passage de chaque plancher ou mur, les gaines seront entourées d'un feutre.

Elles seront prévues avec tous les accessoires nécessaires pour leur mise en œuvre et notamment:

- raccordement des gaines sur les tés de raccordement simple ou double avec vis clip et , bande adhésive

	A	2 ens
	B	1 ens

7.5.4 GRILLES D'ENTREES D'AIR hygro B :elles seront placées au dessus des menuiseries dans les traverses hautes des menuiseries ou dans les coffres de volets roulants. L'entreprise devra la fourniture de ces entrée d'air au lot MENUISERIE EXTERIEURES

Le débit d'air entrant devra correspondre au débit d'extraction pris en compte dans le calcul du taux de renouvellement.

Leur débit unitaire sera de 30 m3/heure, quelle que soit la pression du vent.

Chaque entrée d'air comprendra:- un capuchon de façade- une moustiquaire- un régulateur- un diffuseur

Elles seront de type insonorisantes et leur choix sera soumis à l'approbation de l'Architecte

	A 2x3	6 u
	B	7 u

Chapitre 6 : Chauffage Electrique:

7.6.1 CONVECTEURS ELECTRIQUES ELECTRONIQUES répondant au label **VIVRELEC** classés **NF electricite Catégorie B** Puissance à prévoir selon l'étude thermique de l'entreprise

7.6.1.1 - TABLEAU de commande et de protection dans l'armoire **16 appareils B 1 ens**

2012 7.6.1.2 - CONVECTEUR **seche serviette electronique programmable** ATLANTIC gamme

	sde	A	2x1	2 u
	sde ch	B		5 u

7.6.1.3 – RADIATEURS A INERTIE **electroniques** ATLANTIC gamme ACESSIO DIGITAL

	Horizontal	A	2x5	10 u
	Horizontal	B		11 u

Chapitre 7 : Sécurité :

7.7.1 BALISAGE DES ISSUES suivant réglementation en vigueur

Fourniture et pose blocs autonomes de balisages des issue

	IS	1 ens de	A	3 ap
	IS	1 ens de	B	3 ap

TOTAL partie A €ht

TOTAL partie B €ht

TOTAL HT Euro

TVA 20 % Euro

TOTAL TTC Euro

le.....

A.....,

L'Entreprise

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents matériaux équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

LOT N° 8 : PLOMBERIE – SANITAIRE – ECS**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'hygiene et de securité recommandées.

Normes et règlements :

Dans la réalisation des installations envisagées, l'entrepreneur devra se conformer à tous les textes légaux et réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

- C 15100 : exécution des installations électriques de première catégorie.
- Règles générales du cahier des charges PROMOTELEC, concernant les installations électrique dans les logements, dans sa dernière édition.
- Toutes les dispositions particulières demandées par les Services de l'Electricité de France.
- Arrêté du 9 et 11 Mai 1951 relatif à la production contre les parasites.

D'une façon générale, tous les matériels employés devront être conformes aux normes françaises les concernant respectivement. Il est bien entendu que cette liste n'est pas limitative.

NOTA : L'entreprise est tenue de se conformer aux prescriptions définies dans le nouvel arrêté applicable au 4 Avril 1991.

ETENDU DES INSTALLATIONS :

Les installations à réaliser comprennent:

- le raccordement en eau froide depuis le compteur d'eau installation en limite de propriété.
- le réseau assainissement jusqu'en limite de la construction
- l'ensemble des réseaux de distribution et d'évacuation
- la fourniture et le pose des appareils sanitaires
- le réseau de ventilation mécanique contrôlée.
- le chauffage du bâtiment.
- l'installation gaz intérieure et extérieure

Le présent devis descriptif a pour but de définir le programme des travaux à réaliser. Il est purement énonciatif mais en aucun cas limitatif.

L'entrepreneur doit l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement de l'installation. Il ne pourra s'en prévaloir pour ne pas avoir proposé ou prévu dans le prix de caractère forfaitaire, tout dispositif, appareils ou accessoire non mentionné ici , mais nécessaire ou susceptible de contribuer à renforcer la sécurité, faciliter l'entretien et l'exploitation ou améliorer le fonctionnement.

Les ouvrages seront réalisés avec du matériel neuf, de meilleure qualité, posé avec tous les soins nécessaires, dans les conditions de sécurité requises et selon les règles de l'art rationnel et le l'esthétique. Le matériel décrit répond à des prescriptions bien précises que l'entreprise devra respecter.

Aucune modification, après signature du marché, ne sera admise sauf cas de force majeure, mais avec autorisation écrite de Maître d'Oeuvre.

Le fait de ne faire aucune réserve lors de sa soumission sur les procédés de montage, réservation prévues , la nature et état des installations en attente, etc... entraine par l'entreprise l'acceptation des difficultés éventuelle et sa responsabilité sur l'état de bon fonctionnement des installations.

Tous les matériels et travaux présentant des défauts seront refusés et toutes les conséquences de ce refus (démontage, enlèvement, raccords regard etc...) seront imputées à l'entrepreneur.

PIECES ET DOCUMENTS REMIS A L'ENTREPRISE :

Lors de l'établissement de son devis, l'entreprise prendra connaissance de tous les documents des autres corps d'état, afin d'évaluer les incidences éventuelles des autres lots sur les prestations.

Avant l'exécution et dans un but de coordination, l'entreprise adjudiciaire devra entrer en contact avec les entreprises des autres corps d'état , afin de vérifier les passages et l'implantation du matériel ou appareillages, de sorte qu'aucune difficulté ne puisse naître de leur mise en oeuvre.

LIMITE DES PRESTATIONS :**a) Travaux à la charge du présent lot:**

L'entreprise aura à la charge tous les travaux nécessaires à la bonne exécution des installations et en particulier :

- le raccordement sur les réseaux en attente, assainissement, adduction d'eau , électricité ,gaz.
- les réservations correspondants au passage des réseaux ainsi que le calfeutrement de celle-ci.
- les supports et scellement de ses ouvrages.
- le nettoyage et l'enlèvement des gravois.
- le raccordement électrique du caisson d'extraction.
- la mise en route , essais et réglage des installations.
- la peinture anti rouille des supports ou tout autre éléments métalliques.

b) Travaux non compris au présent lot :

Lot : GROS OEUVRE :

- tous les percements et réservations en plancher et mur béton, à condition que les plans de réservation aient été donnés en temps utiles.
- les regards maçonnés de réception des eaux usées et vannes.
- les enduits après rebouchage en creux des réservations dans les murs béton ou des percements dans les autres murs.
- les descentes eaux pluviales situées en dehors de l'emprise du bâtiment.

Lot : ELECTRICITE :

- amenée d'un câble à un mètre de l'extracteur, report d'alarme.
- mise à la terre
- Variante : liaison électrique pour le cumulus avec prise et protection

Lot : CLOISONNEMENT - FAUX PLAFONDS :

- habillage de toutes les gaines, colonnes montantes et réseaux horizontaux.

Lot : MENUISERIES :

- découpe nécessaires à la mise en place des entrées d'air auto-réglables.
- tables pour les vasques.

DOCUMENTS TECHNIQUES DE BASE :

Les règles applicables au présent lot sont :

Les installations proposées par les entreprises devront être conformes à l'ensemble de la réglementation en vigueur connue au moment de la remise des prix.

Les règles techniques applicables au présent chapitre sont:

- Installations de gaz dans les locaux d'habitation : NF DTU 61.1
- Plomberie sanitaire pour bâtiments : DTU 60.1
- Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales : DTU 60.11
- Canalisations en fonte, évacuations d'eaux usées, d'EV et d'EP : NF DTU 60.2
- Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié – Eau froide avec pression : NF DTU 60.31
- Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié – Évacuation des EP : NF DTU 60.32
- Canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié – Évacuation d'EU et d'EV : NF DTU 60.33
- Canalisation en cuivre – Distribution d'EFS et ECS, évacuation d'EU, d'EP, installations GC : NF DTU 60.5
- Travaux relatifs aux installations d'échange à eau chaude sous pression : DTU 65.3
- Chaufferies au gaz et aux hydrocarbures liquéfiés : DTU 65.4
- Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton : DTU 65.7
- Installations de transport de chaleur ou de froid : DTU 65.9
- Canalisations d'EC ou EF sous pression et d'évacuation des EU et EP à l'intérieur des bâtiments : DTU 65.10
- Dispositifs de sécurité des installations de chauffage central du bâtiment : NF DTU 65.11
- Installations solaires thermiques avec des capteurs vitrés : NF DTU 65.12
- Exécution de planchers chauffants à eau chaude : NF DTU 65.14

Bases des Calculs Plomberie/sanitaire :

DTU n°60.1 Plomberie sanitaires pour bâtiments à usage d'habitation (DTU P 40 201)

cahier des charges n°321 livraison 40 octobre 1959. Chapitre IV du cahier des charges - cahier n° 1734 - livraison 224 novembre 1981-. Additif n°1 mise en oeuvre des canalisations traversées de planchers murs et cloisons cahier n° 883 - livraison 101 de juillet 1969 - Additif n°4 installations de distribution d'eau en tubes d'acier à l'intérieur des bâtiments .Cahier des clauses et mémento relatif à cet additif n° 1420 - livraison 176 jan/février 1977.- Additif n°5 additif modificatif à l'additif n° 4 installations de distribution d'eau en tubes d'acier à l'intérieur des bâtiments : cahier n° 1619 - livraison n°205 de décembre 1979. - Erratum cahier n° 1643 - livraison 208 d'avril 1980.

DTU n° 60.33 Evacuation d'eaux usées et vannes (DTU P 41 213)cahier des charges n° 1737 - livraison 224 de novembre 1981

DTU n° 60.41 Canalisations en polychlorure de vinyle chloré PVCC :évacuation d'eaux usées (DTU P 41 214) -cahier des charges n°1209 - livraison 143 octobre 1973

Débit de base : conforme à la Norme NF P 41 201 soit:

	<u>Alimentation</u>	<u>Evacuation</u>
- lavabo .	0.1 I/s	0.75 I/s
- Evier	0.2 I/s	0.75 I/s
- Poste d'eau	0.15 I/s	1 I/s
- WC avec réservoir	0.1 I/s	1.5 I/s

Coefficient de simultanéité : conformes à la norme NF P 41 201

Vitesse maximum dans les tuyauteries : conforme au DTU 60.1

- additif n° 4 soit :
- colonnes montantes..... V = 1.5 m/s
- branchements de distribution..... V = 1.0 m/s

Analyse de l'eau : L'entreprise devra prendre connaissance de l'analyse de l'eau avant de sélectionner l'ensemble de l'appareillage.

Dans le cas où le matériel retenue serait incompatible avec le dosage de l'eau, il devra, par lettre recommandée, aviser le Maître d'Ouvrage sur les risques de non fonctionnement de l'installation.

Bases des Calculs ventilation mécanique contrôlée :

Renouvellement d'air : les taux de renouvellement d'air et les débits d'extraction, seront conforme à la réglementation et aux recommandations des D.T.U, connues au moment de l'obtention du permis de construire.

L'air neuf sera admis au moyen de bouches à débit sensiblement constant, quelle que soit la pression du vent, en fonction des débits d'extraction depuis les ouvrants extérieurs.

Vitesse d'air dans les gaines :

La vitesse d'air sera définie à partir de deux critères :

- perte de charge maximum en tête des conduits : 45 pascals.
- vitesse maximum :
- 3 m/s dans les antennes.
- 3m/s dans les gaines collectives verticales.
- 4 m/s dans les collecteurs principaux.
- ventilateur : le ventilateur ne doit pas créer un bruit gênant dans le voisinage. L'entreprise fournira donc , avec sa soumission et pour les ondes d'octaves d'une fréquence de 1000 Hs, les niveaux sonores correspondants pour une distance de 5, 10 et 20 mètres.

Base de calcul chauffage:

DTU n° 61.1 installations de gaz (DTU P 45 204)

cahier des charges, cahier des clauses spéciales, instruction relative aux aménagements généraux, terminologie suivant cahier CSTB n° 1764 - livraison 228 d'avril 1982 - additif n°1 suivant cahier 1939 - livraison 251 de juillet 1984. érratums suivant cahier n° 1789 - livraison juil/aout 1982

DTU n° 65 intallations de chauffage central concernant le batiment (DTU P 52 201)cahier des charges n° 336 - livraison 42 de février 1960.

DTU n° 65.11 dispositifs de sécurité des installations de chauffage central concernant le batiment (DTU P 52 203) suivant cahier des charges du CSTB n° 1161 - livraison 136 jan/février 1973 - erratum suivant cahier 1210 - livraison 143 octobre 1973

DTU n° 65 Installations circuit commun au chauffage central à l'eau chaude sanitaire :générateurs à gaz (DTU P 52 202) - prescriptions provisoires suivant cahier CSTB n° 556 - livraison 66 de février 1964.

REGLES Th K 77 (DTU P 50 702)règles de calcul des caractéristiques utiles des parois - cahier CSTB n° 1478 - livraison 184 de novembre 1977

REGLES Th (titre II) DTU P 50 703 - regles de calcul des déperditions de base des batiments suivant cahier CSTB de février 1975

TEMPERATURES	Extérieure de base		= - 10 °C
	Intérieures	séjour	= + 19 °C
		chambres	= + 18 °C
		cuisine	= + 18 °C
		salle de bains	= + 22 °C
		entrée	= + 18 °C

REGLES Th -G 77 (DTU. P 50 704) règles de calcul du coefficient G des logements et autres locaux d'habitation et du coefficient G1 des batiments autre que les batiments d'habitation - suivant cahier du CSTB n° 1479 - livraison 184 de novembre 1977 - mise à jour du chapitre II calcul du coefficient G des logements suivant cahier CSTB n° 1766 - livraison 228 d'avril 1982 - erratum suivant cahier 1780 - livraison 230 de juin 1982.

REGLES Th - K 77 et Th - G 77 : erratum aux regles Th-K et aux regles Th G 77 - suivant cahier CSTB n° 1512 - livraison 190 de juin 1978

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES :

Appareils sanitaires : les appareils sanitaires seront mis en place conformément aux règles de l'art et devront répondre impérativement aux conditions demandées.

Les marques et types proposés représentent un choix fait par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre, en conséquence, l'entreprise se doit de répondre avec ces matériaux en solution de base, mais elle reste libre de proposer tout matériel équivalent qui devra alors répondre au minimum aux caractéristiques définies ci-après:

DESCRIPTION DES OUVRAGES:

PU

PT

Caractéristiques thermique voir DPE joints :

Dossier décomposé en 2 parties

A : logements

B : gîte

Chapitre 1 : Plomberie :

- 8.1.1 ALIMENTATION EN EAU FROIDE bâtiment déjà alimenté dans le **garage hall** **A B**
- 8.1.2 COUPURE GENERALE à mettre en place dans la **hall** **A B** **2 ens 1 ens**
- 8.1.3 DEPOSE DES INSTALLATIONS EXISTANTES ensemble des installations
- 8.1.3.1 GITE hall radiateur r+1 radiateur wc vasque bac a douche evier bec r+2 radiateur **a voir sur place** **B** **1 ens**
- 8.1.3.2 LOGEMENTS wc vasque bac a douche evier **a voir sur place** **A** **2 ens**
- 8.1.4 DISTRIBUTION INTERIEURE EN EAU CHAUDE ET FROIDE en tube cuivre recuit avec colliers isophoniques conforme à la norme NF A 68 201 - Pose en encastré en sol, pour les parties en apparent elles seront effectuées sur colliers à contre partie démontable type ATLAS avec bagues anti vitrilles.
- a) LES ALIMENTATIONS PRIMAIRES en tube recuit ou PE de 18/20 mm noyées sous dallage avec gaine cintroplaste ou équivalent (pour eau chaude et froide). **vanne d'arrêt 1/4 de tour au départ de l'alimentation EF - EC**
- b) PIQUAGES des différents appareils sur les alimentations primaires ci-dessus en tube cuivre recuit ou PE de 14/16 mm posés sur colliers antivibratiles pour eau chaude et eau froide.
- APPAREILS A ALIMENTER EF et EC
- 8.1.4.1 GITE soit **B** **23 u**
- 8.1.4.1.1 - cuisine : evier ,MLV ,2 robinet de puisage EF
- 8.1.4.1.2 – toil : wc, wc h, lave mains , lavabo, mll
- 8.1.4.1.3 – salle d'eau ch x 5 : 3wc, 5 vasque sur meuble, 5 douche
- 8.1.4.1.4 – comble r+2 : BEC
- 8.1.4.2 LOGEMENT raccordement sur existant soit **A** **x2** **16 u**
- 8.1.4.2.1 - cuisine : evier ,MLV
- 8.1.4.2.2 – toil : wc, lave mains
- 8.1.4.2.3 – salle d'eau: vasque sur meuble, douche
- 8.1.4.2.4 – cellier : BEC MLL
- 8.1.5 EVACUATIONS EAUX USEES ET VANNES depuis les appareils sanitaires jusqu'aux culottes laissées en attente dans le sol par le lot gros oeuvre, exécutées en PVC série " eaux usées " de 3.2 mm d'épaisseur posées sur colliers à contrepartie démontables, compris pièces de raccordement, de dilatation et de fourreaux au passage des planchers, assemblage par adhésifs à base de solvants de chlorure de polyvinyle, sujétions de raccordement sur les attentes au niveau fini du plancher avec tampon de dégorgement (à charge du présent lot) compris tampons de tringlage.
- a) diamètre 40 mm pour lavabos, éviers bidet et vasques et douche.
- b) diamètre 50 mm pour baignoire et autre
- c) diamètre 100 mm pour prolongement des ventilations primaires montés sur colliers.
- d) Aérateurs à membrane diamètre 40 mm.

APPAREILS A RACCORDER EU et EV

Ancienne Gendarmerie 11 390 CUXAC CABARDES C.C.T.P

30/05/2024

8.1.5.1	GITE	soit		B	21 u
	8.1.5.1.1 - cuisine :		evier ,MLV ,		
	8.1.5.1.2 – toil :		wc, wc h, lave mains , lavabo, mll		
	8.1.5.1.3 – salle d'eau ch x 5 :		3wc, 5 vasque sur meuble, 5 douche		
	8.1.5.1.4 – comble r+2 :		BEC		
8.1.5.2	LOGEMENT	raccordement sur existant	soit	A	x2 16 u
	8.1.5.2.1 - cuisine :		evier ,MLV		
	8.1.5.2.2 – toil :		wc, lave mains		
	8.1.5.2.3 – salle d'eau:		vasque sur meuble, douche		
	8.1.5.2.4 – cellier :		BEC MLL		
8.1.6	RESEAU D'EVACUATION EN PLAFOND	du RDC	d'une section de 100 mm		
	Compris accroche sous plancher hourdis				
	Compris accordement vertical sur attentes existantes		lgt	B	37.00 ml
8.1.7	COLONNE MONTANTE	d'une section de 100 mm	du RDC au R+2		
	Compris traversée de plancher		lgt 4 u	B	20.00 ml
8.1.7	VENTILATION PRIMAIRE	d'une section de 100 mm	compris prolongement de la colonne verticale j'usque 30 cm au dessus de la couverture avec toutes prestations de percement ,étanchéité, sous tuile chatiere livrée par le couvreur	lgt	repere EVENT B 4 u

Chapitre 2 : Sanitaire

8.2.1 CUVETTE DE W.C ,ANCONETTI Type SELLES ECO avec réservoir de chasse attendant équipé de :- mécanisme de chasse silencieux

- robinet d'arrêt
- Abatant double blanc
- Y compris les raccords eau ,froide ,et évacuations.

8.2.1.1	WC			B	4 u
8.2.1.2	WC			A	2 u
8.2.1.3	wc surélevé pour handicapé				
	Compris	barre de rappel de porte inox l= 60 cm			
		Barre coudée de relèvement inox l=80cm		B	2 u

8.2.2 MEUBLE SDE type EOLIA

- dimension 70/ 55
- miroir
- sous table de 70 cm
- Facade mistral vert , table marbre de synthese blanc, vasque moulée
- robinetterie mélangeuse type ANCOFLEX
- bonde et siphon

8.2.2.1	Lgt			A	2 u
8.2.2.2	Gite			B	4 u

8.2.3 EVIER GRES BLANC comprenant deux cuves et un égouttoir,dimensions 120/60 vidage a chainette,syphon, robinetterie mélangeuse monotrou KEOPS C réf 865/20- Y compris les raccords eau chaude ,froide ,et évacuations.

Cet évier sera livré avec meuble mélaminé blanc avec deux portes

8.2.3.1	Lgt	cuisine		A	2 u
8.2.3.2	Gite	cuisine		B	1 u

8.2.4 LAVE MAIN D'ANGLE PMR, marque ALLIA type PRIMA sur console- robinetterie mitigeur monocommande GROHE serie EUROPLUS ref 33060 chromé doré compris les raccords eau chaude froide et évacuation

8.2.4.1	Lgt	wc		A	2 u
---------	-----	----	--	----------	------------

8.2.4.2	Gite	wc h		B	1 u
---------	------	------	--	----------	------------

8.2.5 BAC A DOUCHE EXTRA PLAT ENCASTRE type EOLIA

- robinetterie douchette mélangeuse type ANCOFLEX
- bonde et siphon

8.2.5.1	Lgt	sde	- dimension 100/90	A	2 u
---------	-----	-----	--------------------	----------	------------

8.2.5.2	Gite	sde	- dimension 90/90	B	5 u
---------	------	-----	-------------------	----------	------------

8.2.6 PLAN VASQUE PMR , marque JACOB DELAFON PMR ODEON up ref E4494-00 blanc sur consoles métalliques a support visible

Dimensions 74/54 cm autoportant

Cuve email

Vidage a chainette , bonde et syphon **inox**

robinetterie mitigeur thermostatique monotrou KEOPS ref 865/20 chromé

compris les raccords eau chaude froide et évacuation **wc h et ch5** **2 u**

Chapitre 3 : Ouvrages divers :

8.3.1 RACCORDEMENT LAVE VAISSELLE suivant plans cuisine - robinetterie eau foide avec raccord fileté au nez et cane PVC compris siphon pour raccordement EU/EV a proximite

8.3.1.1	Lgt	cuisine		A	2 u
---------	-----	---------	--	----------	------------

8.3.1.2	Gite	cuisine		B	1 u
---------	------	---------	--	----------	------------

8.3.2 RACCORDEMENT LAVE LINGE suivant plans cellier - robinetterie eau foide avec raccord fileté au nez et cane PVC compris siphon pour raccordement EU/EV à proximite

8.3.2.1	Lgt	cellier		A	2 u
---------	-----	---------	--	----------	------------

8.3.2.2	Gite	cellier		B	1 u
---------	------	---------	--	----------	------------

8.3.3 ROBINET DE PUISAGE AVEC RACCORDS AU NEZ et mise hors gel diamètre 15/21 y compris sujétion de raccordement et mise en place. **Cursive barbecue** **B** **2 u**

Chapitre 4 : Eau chaude , :

8.4.1 PRODUCTION D'EAU CHAUDE PAR BALLON ELECTRIQUE

THERMODYNAMIQUE a élément stéatite conforme au label VIVRELEC classés NF
électricité Catégorie B a résistance stéatite de marque **ATLANTIC split CALYPSO sur air
exterieur** ou équivalent et de puissance appropriée, y compris tous les accessoires de montage et
de raccordement. Raccordement électrique à la charge de l'électricien sur ligne en attente

Caractéristiques imposées **puissance nominale 2.20 kW COP (+7°) 3.45**

8.4.1.1	Lgt	lgt	volume 150 l	cellier R+1 R+2	A	2 u
---------	-----	-----	---------------------	------------------------	----------	------------

8.3.1.2	Gite	gite	volume 270 l	combles R+2	B	1 u
---------	------	------	---------------------	--------------------	----------	------------

TOTAL partie A €ht

TOTAL partie B €ht

TOTAL HT Euro

TVA 20 % Euro

TOTAL TTC Euro

le.....

A.....,

L'Entreprise

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents matériaux équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

LOT N° 9 - PEINTURES - NETTOYAGE.**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

Il est rappelé que l'entreprise doit prendre connaissance du P.G.C (Plan Général de Coordination) pour établir son chiffrage et appliquer les mesures d'hygiene et de securité recommandées.

NORMES ET PRESCRIPTIONS :

Les règles applicables au présent lot sont :

- Revêtements de sol textiles : DTU 53.1
- Revêtements de sol PVC collés : NF DTU 53.2
- Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse : NF DTU 54.1
- Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais : DTU 59.1
- Peinture de sols : DTU 59.3
- Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux : DTU 59.4
- Exécution des peintures in tumescentes sur structures métalliques : DTU 59.5

Prescriptions propres à ce lot :**Peintures :**

- Avant toute exécution, l'entrepreneur du présent lot devra, en présence du Maitre d'Oeuvre et des autres intéressés, procéder à la réception des fonds qui seront livrés avant peinture.

- L'entrepreneur devra effectuer toutes les applications d'essais qui seront nécessaires pour déterminer les coloris et les nuances de finition, et pour mettre au point les modalités d'application correspondantes.

- Aucun travail ne sera entrepris avant que la surface témoin correspondante ne soit agréée par le Maitre d'Oeuvre.

- Les surfaces témoins resteront repérées sur le chantier pour servir de base de comparaison.

- Les travaux de peinture seront du type FINITION SOIGNEE.

Prestations :

Font implicitement partie des prestations dues par l'entreprise du présent lot :

- la réception des supports et leur nettoyage parfaits,
- la dépose et repose des parclozes
- la protection des surfaces pouvant être tachées ou détériorées,
- la protection des menuiseries extérieures,
- la pose de la vitrerie intérieure,(sauf si déjà prévue au lot menuiseries bois).
- les raccords nécessaires après le passage des autres corps d'état.
- l'entrepreneur devra réserver, repérer, et entreposer une partie de la fourniture de telle sorte qu'en fin de chantier il dispose d'une gamme de matériaux permettant d'effectuer des raccords avec éléments de même nuances de teintes que ceux contigus.
- les enduits de ragréage nécessaires d'épaisseur suffisante pour une planéité parfaite.
- toutes dispositions dans les ouvrages pour laisser le passage à toutes les canalisation et à leurs supports.

Garanties :

Les travaux de peinture sont soumis à la garantie biennale. Néanmoins, les peintures sur les parties métalliques devront être garanties 4 ans et celles, sur parties galvanisées et métallisées 5 ans.

Nettoyage :

Le nettoyage en fin de travaux, aux fins de livraison, devra être conforme au D.T.U n°59 titre II (nettoyage de mise en service).

DESCRIPTION DES OUVRAGES:**PU****PT****Dossier décomposé en 2 parties****A : logements****B : gite****Chapitre 1 : Exterieur :**

9.1.1 LASURE SUR BOISERIES EXTERIEURES après préparation des supports, application de trois couches de WOODLINE lasure de chez GAUTHIER ou équivalent.

- Y compris sujétions d'exécution à toute hauteur et teinte dans la gamme de fabricant.

9.1.1.1 - ensemble sous faces de toitures et débords chevrons	A		21.00 m2
9.1.1.2 - ensemble sous faces de toitures et débords chevrons poteaux , panne Débord toit gite 50.40 + coursive 135.6 + barbecue 38.8	B		224.80 m2
9.1.1.3 - ensemble volets battants 2 faces		3 u	19.80 m2

Chapitre 2 : Interieur : aucune prestation caves au RDC et plafond brx RDC et garage

9.2.1 PEINTURE SUR CANALISATIONS INTERIEURES APPARENTES comprenant:

- un dégraissage soigné à la solution D de chez GAUTHIER			
- une couche de primaire d'accrochage PRIMAIRE 303 de chez GAUTHIER			
- deux couches de peinture TROPHE satin de chez GAUTHIER en finition.			
Détail- toutes les canalisations apparentes intérieures eau chaude et froide.	A		1 ens
	B		1 ens

9.2.2 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS INTERIEURS comprenant:

- une couche d'impression NEOPRIM de chez GAUTHIER ou équivalent .			
- deux couches TROPHEE satin de chez GAUTHIER ou équivalent.			
- teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. Laque brillante			
Détail - portes intérieures champs et huisseries - les couvres joints de portes			
	A	11 u	40.00 m2
	B	18 u	81.00 m2

9.2.3 PLAFONDS

- après préparation des supports			
- application d'une couche d'impression avec rebouchage partiel si nécessaire			
- application de deux couches de peinture acrilique blanc satinée			
9.2.3.1 plafonds placo créés	A	r+2 rampant	75.00 m2
	B	rdc hall	20.00 m2
9.2.3.2 plafonds plâtres existants	A	r+1 horizontal	72.00 m2
	B	r+1+2 horizontal	163.00 m2
9.2.3.3 sous face escaliers existants	A	rdc+1+2 rampant	10.00 m2
	B	rdc+1+2 rampant	12.00 m2

9.2.4 MURS DES PIECES

- après préparation des supports			
- application d'une couche d'impression avec rebouchage partiel si nécessaire			
- pose toile de verre petite maille collée			
- application de deux couches de peinture acrilique blanc satinée			
9.2.4.1 doublages et cloisons placo créés	A		141.10 m2
	B		432.15 m2
9.2.3.2 murs et cloisons existants, compris préparation soignée	A		240.00 m2
	B		224.70 m2

9.2.5 LASURE SUR BOISERIES INTERIEURES après préparation des supports, application de trois couches de WOODLINE lasure de chez GAUTHIER ou équivalent.

- Y compris sujétions d'exécution à toute hauteur et teinte dans la gamme de fabricant.

9.2.5.1 - TABLETTE AUX FENETRES sur alège comprenant			
Tablette en 3 plis épaisseur 3 cm saillie 3cm			
Fixation mécanique invisible			
9.2.5.1.1 logement		developpé 40 cm 14 u r+1 - r+2	5.50 m2
9.2.5.1.2 gite		developpe 60 cm 8 u r+1 - r+2	5.70 m2

LOT N° 10 – PLATEFORME ELEVATRICE PMR EXTERIEURE**GENERALITES :**

Il est rappelé que l'entrepreneur doit prendre connaissance du cahier des " PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES LOTS ".CCTC

L'entreprise devra tenir compte des installations spécifiques à l'intervention ultérieure sur l'ouvrage qui devront être mises en place pour l'accès en toiture : Ces dispositions sont prévues dans le P.G.C. du Coordonateur S.P.S.

NORMES ET DESCRIPTIONS :**- Références aux textes :**

- Les documents et règlements applicables aux travaux définis ci-dessus font référence :

Origine et qualité des matériaux :Aciers :

- Tous les aciers utilisés seront neufs et devront correspondre à la norme en vigueur à ce jour, définissant les dimensions et tolérances des laminés marchands usuels, et des poutrelles classiques.
- Normes NF A 45003 à 010 pour les laminés marchands usuels.
- Normes NF A 45 201/202/205/206/209/210/211//255 pour les poutrelles.
- En général et sauf spécifications spéciale les nuances et qualités d'acier devront correspondre à la norme NF A 35 501 - nuance E 24 (A 37).
- Qualité E 24.1 pour les éléments de charpente nécessitant de problème de soudage important.
- Qualité E 24.2 pour les éléments de charpente nécessitant des problèmes de soudage importants (construction hyperstatiques). Toutefois, il pourra être remplacée par la qualité E.24.1 sous réserve d'essais tels que décrits dans les CM 66 (paragraphe 14.39)
- A la demande du Maître d'oeuvre, l'entreprise devra produire des certificats de bonne qualité des aciers, délivrés par les fabricants.
- Dans les cas d'aciers douteux, il sera prélevé des échantillons sur chantier ou en atelier, afin de faire effectuer des essais à la charge de l'entreprise.

- Les poutrelles, cornières et tôles ne devront faire apparaître aucune soufflure, paille ou déformation anormale.
- Les profils creux de construction (PCC) seront pris dans la série 100.0 (profils creux soudés à chaud).

Boulons :

- Tous les boulons devront correspondre à la norme NF E 27 005
- Les éclissages courants seront réalisés avec des boulons qualité 6-6 ou 6-8
- Les éclissages à haute rigidité seront réalisés avec des boulons qualité 8-8 et 10-9 conformes à la norme E 27 701 avec rondelles spéciales, et précontrainte suivant les efforts à reprendre.
- Toutes les précautions nécessaires à la mise en oeuvre de ces boulons (préparation des surfaces à assembler, sera faite par clé dynamométrique).
- L'entrepreneur devra obligatoirement produire un certificat de provenance et de conformité des boulons à haute résistance. Les boulons douteux seront refusés, l'entrepreneur devra justifier de la bonne utilisation des clés dynamométriques employées.
- En aucun cas, dans les assemblages boulonnés, la partie filetée ne devra régner au droit d'une section cisailées.
- Dans les assemblages normaux, le jeu des trous devra permettre un serrage efficace à l'écrou du boulon (partie plane en contact avec la pièce) faute de quoi, il sera prévu une rondelle de répartition.

- Mise en oeuvre en atelier

Suivant cahier des charges du fabricant

- Peintures :

- Les zones d'éclissage à haute rigidité seront livrées non peintes, exempte de rouille et de calamine.
- IL sera prévu un pochonnage des boulons de montage, les raccords sur les parties détériorées lors du transport ou du montage, sauf dans le cas où les couches de finitions seraient prévues après montage sur chantier.

a) préparation des surfaces :

Toutes les parties métalliques seront débarrassées de la rouille, calamine et graisses par brossage à la brosse métallique, les soudures seront débarrassées du laitier et des scories.

b) Peinture en atelier :

Tous les ouvrages métalliques livrés par le présent lot recevront une peinture anti rouille en atelier, après dégraissage et préparation réglementaire des supports couleur (échantillon à présenter à l'Architecte à la signature des marchés) sur tous les éléments. Les entrefers seront obligatoirement peints.

L'entreprise devra les retouches éventuelles après mise en place si nécessaire.

- Nature des travaux :

Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer. Mais cette prescription n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession, et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son lot. En conséquence, l'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions sur les plans et devis quantitatifs puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix. L'entrepreneur consulté étant considéré comme Maître des Techniques propres à son corps d'état, devra aviser par écrit, le Maître d'oeuvre au moment de l'appel d'Offres et au plus tard avant la signature de son marché de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la bonne construction. Il devra le cas échéant, motiver les raisons de ses réserves, et proposer une ou des solutions de remplacement.

- Qualification :

L'entreprise devra justifier de sa qualification en état de validité au jour de la consultation.

- Prescriptions propres à ce lot :

Font partie des prestations du présent lot:

- les protections des ouvriers, pendant l'exécution des travaux.
- l'établissement des plans de détails à soumettre à l'Architecte
- les sujétions d'assemblages et de calage des éléments de charpente
- les contrôles et essais demandés par l'Architecte
- la fourniture d'échantillons et teintes, pour choix de l'Architecte

- Matériaux :

- Tous les éléments devront être traités avant mise en oeuvre. fournir PV de traitement

- Travaux de finition :

A la fin de ses travaux, le charpentier devra laisser les locaux propres, enlèvement des gravats, après passage du présent corps d'état, compris chargement et évacuation aux décharges publiques.

D.T.U n°59 - titre II - nettoyage de mise en service.

DESCRIPTION DES OUVRAGES:

Dossier décomposé en 2 parties

B bâtiments existants

A bâtiments neufs

A Chapitre 1 : PLATEFORME ELEVATRICE PMR : reper ASC**10.1. PLATEFORME ELEVATRICE PMR EXTERIEUR** comprenant :

- Module préfabrique
- montage et essais suivant cahier des charges du fabricant
- compris toutes prestations de mise en oeuvre sur travaux préparatoires du lot gros oeuvre

Exigences de l'article 7.2 - II.3° de l'arrêté du 20/04/2017

10.1.1 Structure porteuse pylone

Emprise au sol minimale 1.70/1.40 m

Hauteur à monter 2.00 m

Pas de fosse

Dépassement dernier niveau réduit

Structure métallique de type Pylone autoportant

Traitement anti corrosion, acier laqué électrozingué galvanisé à chaud

Portillon de sécurité

1 ens

10.1.2 Plateforme ;

plateforme aux normes PMR fermée par des parois dimension intérieure 1500/933 mm

plateforme totalement vitrée

Appel à l'étage Arrivée départ

Dispositif de communication avec l'extérieur

Nivelage de sécurité

Soupape de sûreté « parachute » certifiée

Serrures électriques certifiées

Porte battante extérieure en 90cm de passage libre

Boutons d'appel résistants aux intempéries et porte aluminium

1 ens

10.1.3 Machinerie :

Machinerie intégrée conforme a la directive EC 2006/42-CE
Charge utile 350 kg vitesse 0.07m/s course max 3.00m
Elévateur hydraulique
Compartiment électrique protégé
Raccordement électrique sur attente du lot électricité

1 ens

10.1.4 Essais et conformité :

Test de mise en service
Remise documents de conformité
Signalétique correspondante
Contrat de maintenance OBLIGATOIRE

1 ens

TOTAL partie A

€ht

TOTAL HT

Euro

TVA 20 %

Euro

TOTAL TTC

Euro

A....., le.....
L'Entreprise

NOTA - L'entreprise doit obligatoirement joindre à son offre la ou les fiches techniques des différents matériaux équipements et appareillages spécifiques qu'elle propose.

Philippe LACROIX ARCHITECTE

Le 30/05/2024